



UNIVERSITÉ EVRY VAL D'ESSONNE

UFR Sciences Humaines et sociales

Département Histoire

Mémoire d'Histoire économique et sociale

soutenu en juillet 2013

Nicolas BELLINA

L'Orge aval au XIXe siècle

Une rivière et des hommes

Annexes

Sous la direction de :

M. BENOIT Serge
M. HATZFELD Nicolas
M. LOUBET Jean-Louis

Maître de conférences à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne
Professeur à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne
Professeur à l'Université d'Evry-Val-d'Essonne

Annexes relatives au **premier chapitre**

Annexe 1 : Tableau réalisé à partir des informations tirées de la fiche de renseignement réalisée par le sous-préfet, datée du 25 avril 1838 (AD91 7S62).

| Moulin | Commune | Propriétaire | Type | Nombre de roue(s) | Nombre d'ouvrier(s) | Réglementation |
|------------|------------|--------------|-----------------|-------------------|---------------------|---|
| Serpied | Arpajon | Mme Lainé | Moulin à farine | 1 | 2 | Réglé par arrêté préfectoral le 14 mai 1833 |
| St-Germain | St-Germain | M. Moison | Moulin à blé | 1 | 2 | Renvoyé devant les tribunaux pour règlementation par arrêté préfectoral le 18 novembre 1824 |

| Moulin | Commune | Propriétaire | Type | Nombre de roue(s) | Nombre d'ouvrier(s) | Réglementation |
|--------------|------------|-------------------|-----------------|-------------------|---------------------|---|
| La Boisselle | St-Germain | M. Hache | Moulin à blé | 1 | 2 | Renvoyé devant les tribunaux pour règlementation par arrêté préfectoral le 18 novembre 1824 |
| Fourcon | St-Germain | M. Daute- rive | Moulin à blé | 1 | 2 | Réglé par ordonnance royale le 21 juin 1833 |
| Aulnay | Leuville | M. Cottin | Moulin à farine | 1 | 3 | Réglé par ordonnance royale le 27 avril 1835 |
| Petit Paris | Leuville | M. Cottin | Moulin à farine | 1 | 3 | Non réglé |
| Carouge | Brétigny | M. Breton | Moulin à farine | 1 | 1 | Non réglé |

| Moulin | Commune | Propriétaire | Type | Nombre de roue(s) | Nombre d'ouvrier(s) | Réglementation |
|----------|---------------|--------------------------------|-----------------|-------------------|---------------------|--|
| Basset | Longpont | Les héritiers du duc de Maillé | Moulin à farine | 1 | 1 | Réglé par le règlement du 25 floréal an IX ¹ et par les procès-verbaux des 26 juin et 11, 12 et 13 août 1786 par la maîtrise des eaux et forêts |
| Grouteau | Longpont | M. Dubourg | Moulin à farine | 1 | 2 | Réglé par arrêté préfectoral le 6 septembre 1814 |
| Breuil | Ste-Geneviève | Les héritiers Dabrin | Moulin à farine | 2 | 3 | Réglé par ordonnance royale le 4 décembre 1836 |

1 15 mai 1801.

| Moulin | Commune | Propriétaire | Type | Nombre de roue(s) | Nombre d'ouvrier(s) | Réglementation |
|--|--------------|-------------------------------|-----------------|-------------------|---------------------|--|
| Villemoisson | Villemoisson | MM. Robine frères | Moulin à farine | 2 | 3 | Non réglé |
| Eckmühl (autrefois Joppelin) ou Savigny | Viry | La princesse d'Eckmühl | Moulin à farine | 2 | 4 | Réglé par arrêté préfectoral le 17 décembre 1836 |
| Pont d'Antin (sur le bras de la rivière se jetant à Châtillon) | Viry | Les héritiers de M. John Bunn | Moulin à farine | 1 | 1 | Réglé par ordonnance royale le 1er juin 1820 |
| Juvisy | Juvisy | Les héritiers de M. John Bunn | Moulin à blé | 1 | 2 | Non réglé |
| Mons | Athis | La veuve Duhuy | Moulin à blé | 1 | 3 | Réglé par ordonnance royale le 25 mars 1836 |

Annexe 2 : Reproduction d'un tableau établi par le syndicat sur l'état général des usines sur la rivière d'Orge, section inférieure, le 18 avril 1847².

| Nom des usines | Nom des propriétaires | Communes sur lesquelles elles sont situées |
|------------------------------|-----------------------|--|
| Moulin de St-Germain | Coiffier | St-Germain |
| La Boisselle | Hache | St-Germain |
| Fourcon | Dauterive | St-Germain |
| Aulnay | Cottin | Leuville |
| Petit Paris | Cottin | Leuville |
| Carouge | Breton | Brétigny |
| Basset | Paturle | Longpont |
| Grouteau | Paturle | Longpont |
| Moulin du Breuil | Darbin | Épinay ³ |
| Moulin de Villemoisson | Robine | Villemoisson |
| Moulin d'Eckmühl ou Joppelin | Princesse d'Eckmühl | Viry |
| Moulin de Juvisy | Baudry | Juvisy |
| Moulin d'Orgeval ou aciérie | Baudry | Athis-Mons |
| Moulin de Mons | Baudry | Athis-Mons |
| Moulin d'Antin | Berger | Viry |

Il est à noter l'oubli du moulin Serpied à Arpajon dans ce tableau.

En ne prenant en compte ni le moulin Serpied donc, ni l'aciérie (volontairement non incluse dans l'annexe 1), sur quatorze moulins, six ont changé de propriétaires en l'espace de neuf ans.

² AD91 7S62.

³ En réalité le moulin du Breuil est localisé à Ste-Geneviève.

Annexe 3 : Extrait d'un plan joint à un rapport d'ingénieur du 19 décembre 1853, situant le moulin Serpied (AD91 7S81).



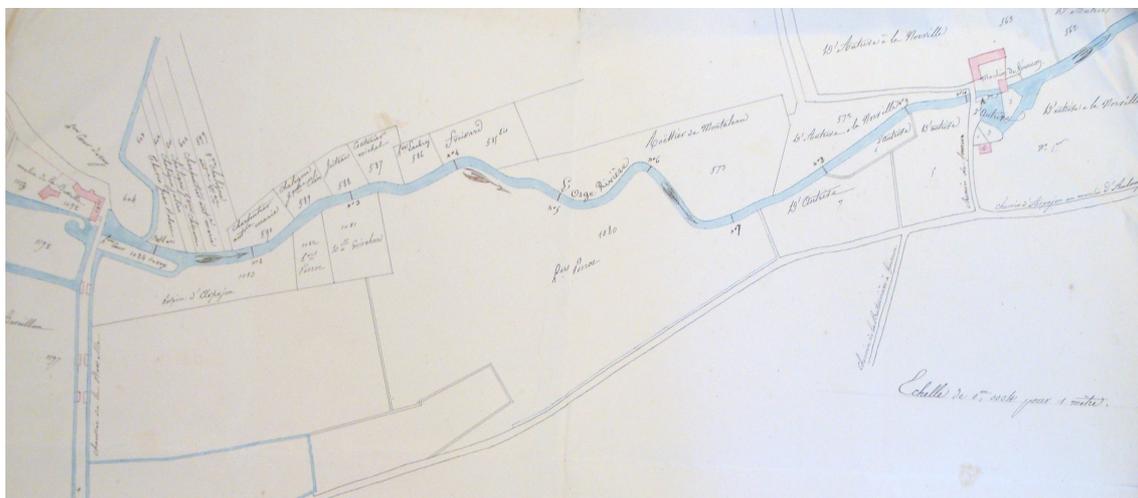
Le moulin Serpied se situe juste avant que la Rémarde ne se jette dans l'Orge. A l'écart du centre de la commune, il est relié au boulevard Morand par un chemin privé qui donne également sur ce qui paraît être un abreuvoir.

Nous pouvons apercevoir le moulin Picot sur la Rémarde ainsi que la place du pont (à droite sur le plan).



La seconde partie représente elle le moulin de la Boisselle avec l'un de ses déversoirs (A) et l'une de ses vannes de décharge (C).

Annexe 5 : Extrait d'un plan du bief du moulin du Fourcon joint à un rapport d'ingénieur du 30 juillet 1832, situant ledit moulin, et agrandissement de la partie représentant ce dernier (AD91 7S66).

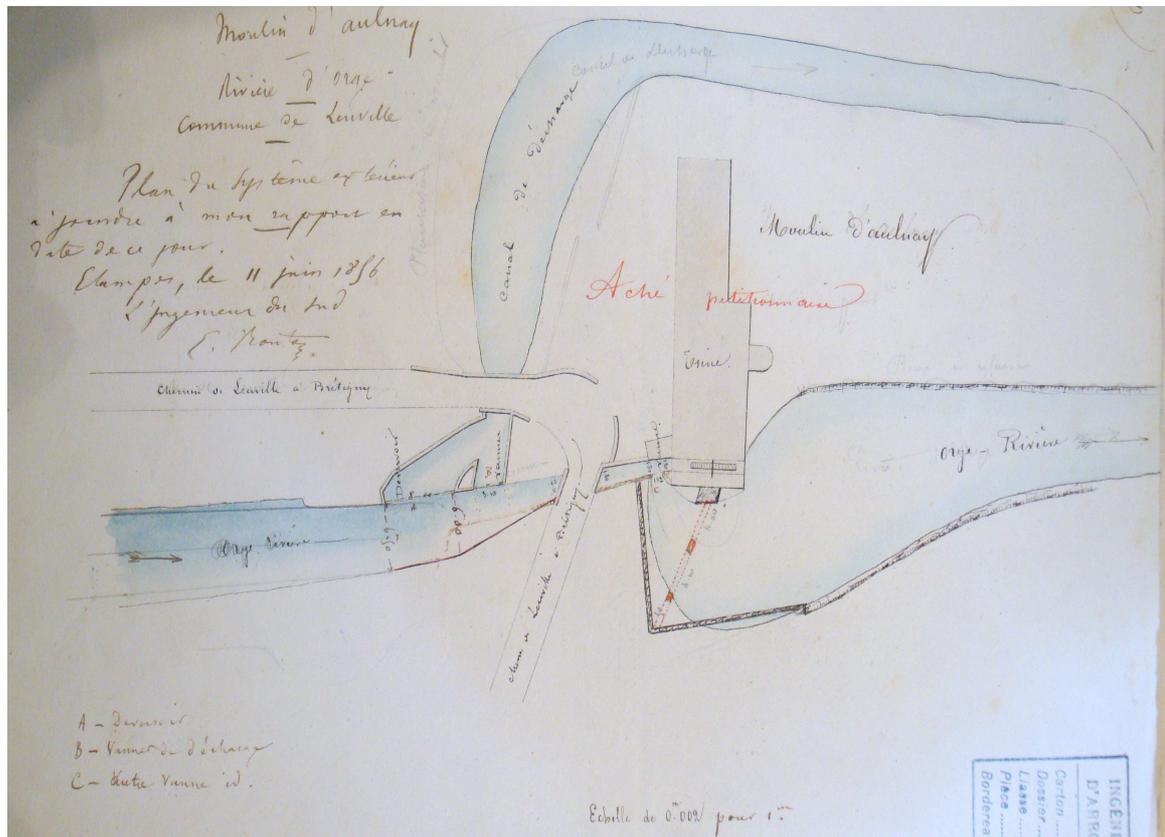


Le moulin du Fourcon se situe en haut à droite du plan (en rouge) tandis que celui de la Boisselle apparaît à l'opposé (en rouge également).



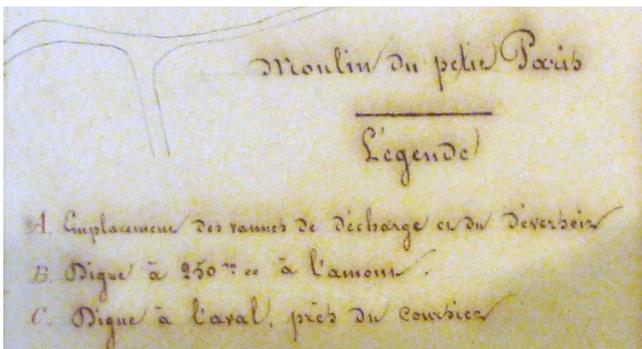
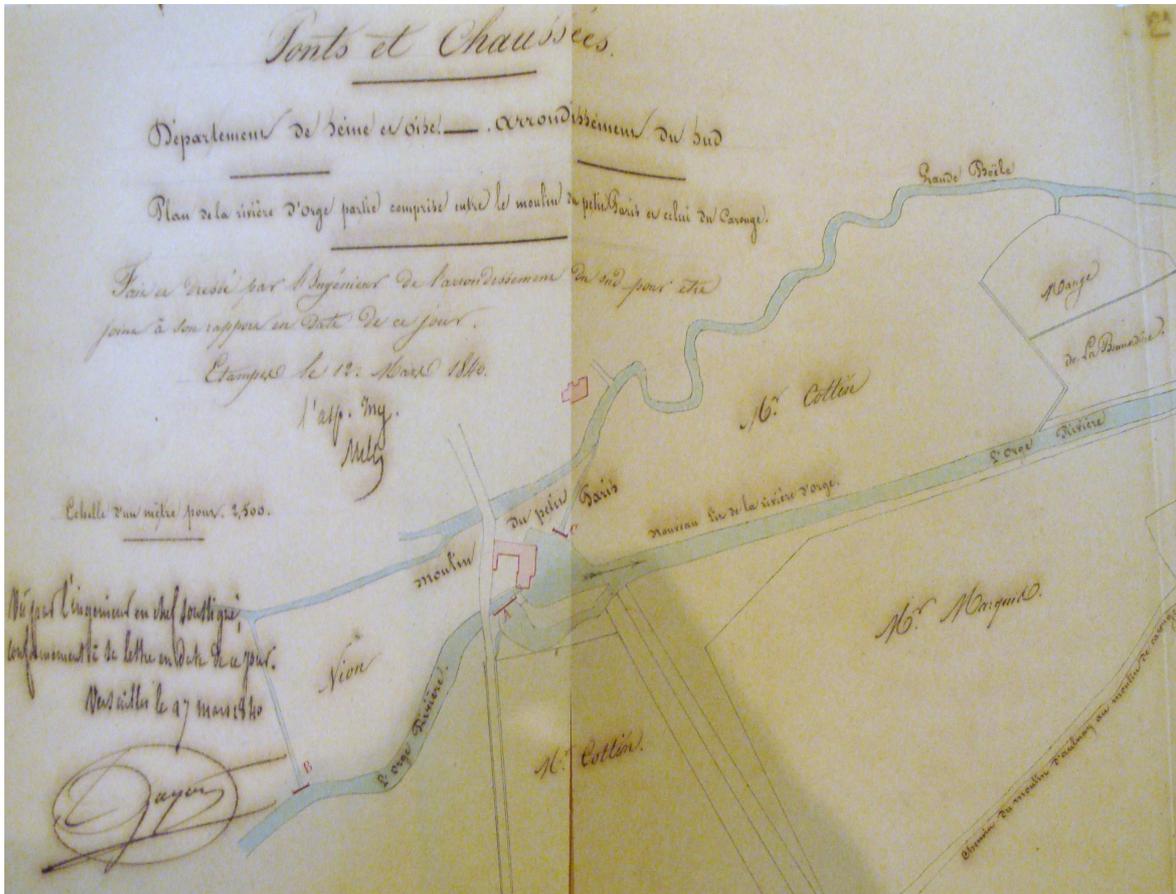
Sur cet agrandissement, la lettre A marque l'emplacement du déversoir. A côté, nous pouvons distinguer deux vannes de décharge.

Annexe 6 : Plan du système extérieur du moulin d'Aulnay joint à un rapport d'ingénieur du 11 juin 1856 (AD91 7S151).



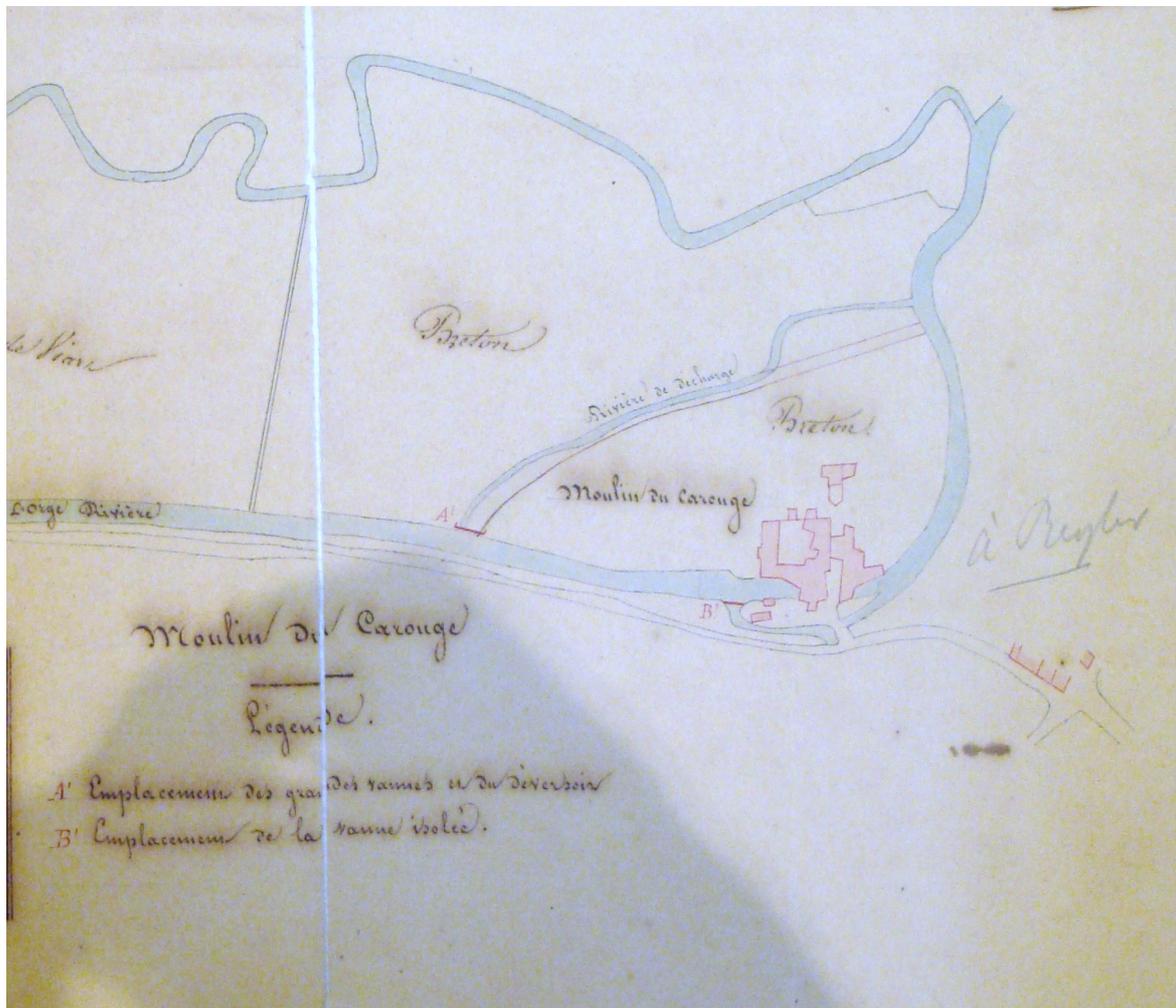
Sur la gauche du bief se trouve le déversoir du moulin (A) suivi d'une vanne de décharge (B), lesquels donnent sur le canal de décharge. Une autre vanne de décharge (C) se situe sur la droite juste avant la roue hydraulique.

Annexe 7 : Extrait d'un plan joint à un rapport d'ingénieur du 12 mars 1840, situant le moulin du Petit Paris (AD91 7S63).



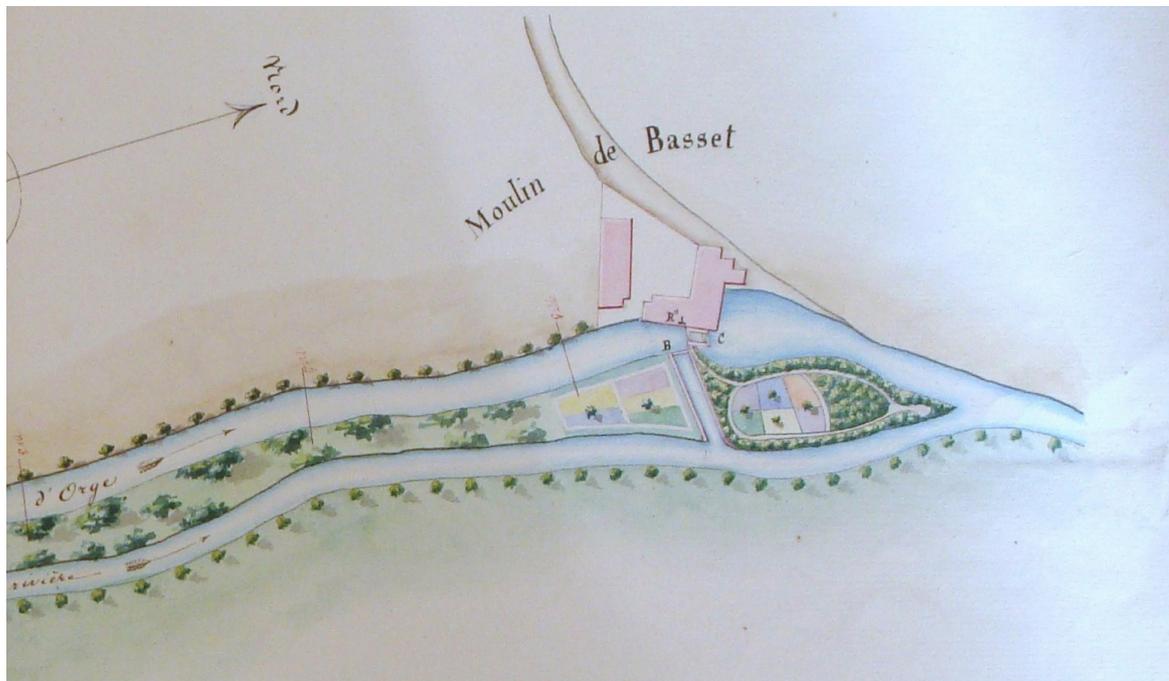
Le plan représente le moulin du Petit Paris et ses abords. Le déversoir et les vannes de décharge (A) ainsi que deux digues (B et C) y apparaissent.

Annexe 8 : Extrait d'un plan joint à un rapport d'ingénieur du 12 mars 1840, situant le moulin du Carouge (AD91 7S63).



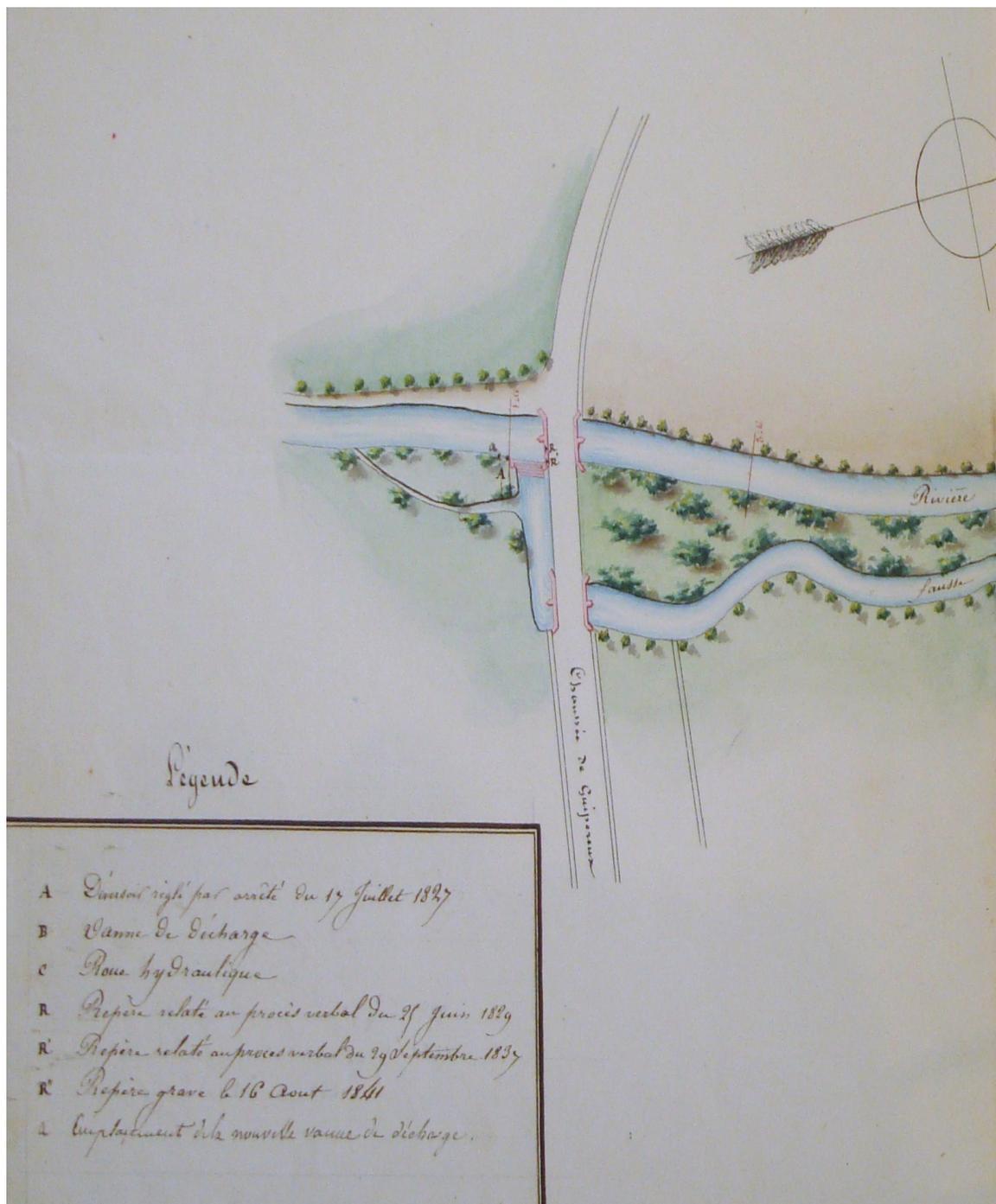
Faisant suite au moulin du Petit Paris, le moulin du Carouge est ici représenté avec ses grandes vannes et son déversoir (A') ainsi que sa vanne isolée (B').

Annexe 9 : Extrait d'un plan joint à un rapport d'ingénieur du 5 septembre 1841, situant le moulin de Basset (AD91 7S65).



Sur la première partie du plan, représentant l'aval du bief du moulin de Basset, nous trouvons ledit moulin (en rouge), avec sa vanne de décharge (B) et sa roue hydraulique (C).

La légende figure sur la partie suivante.



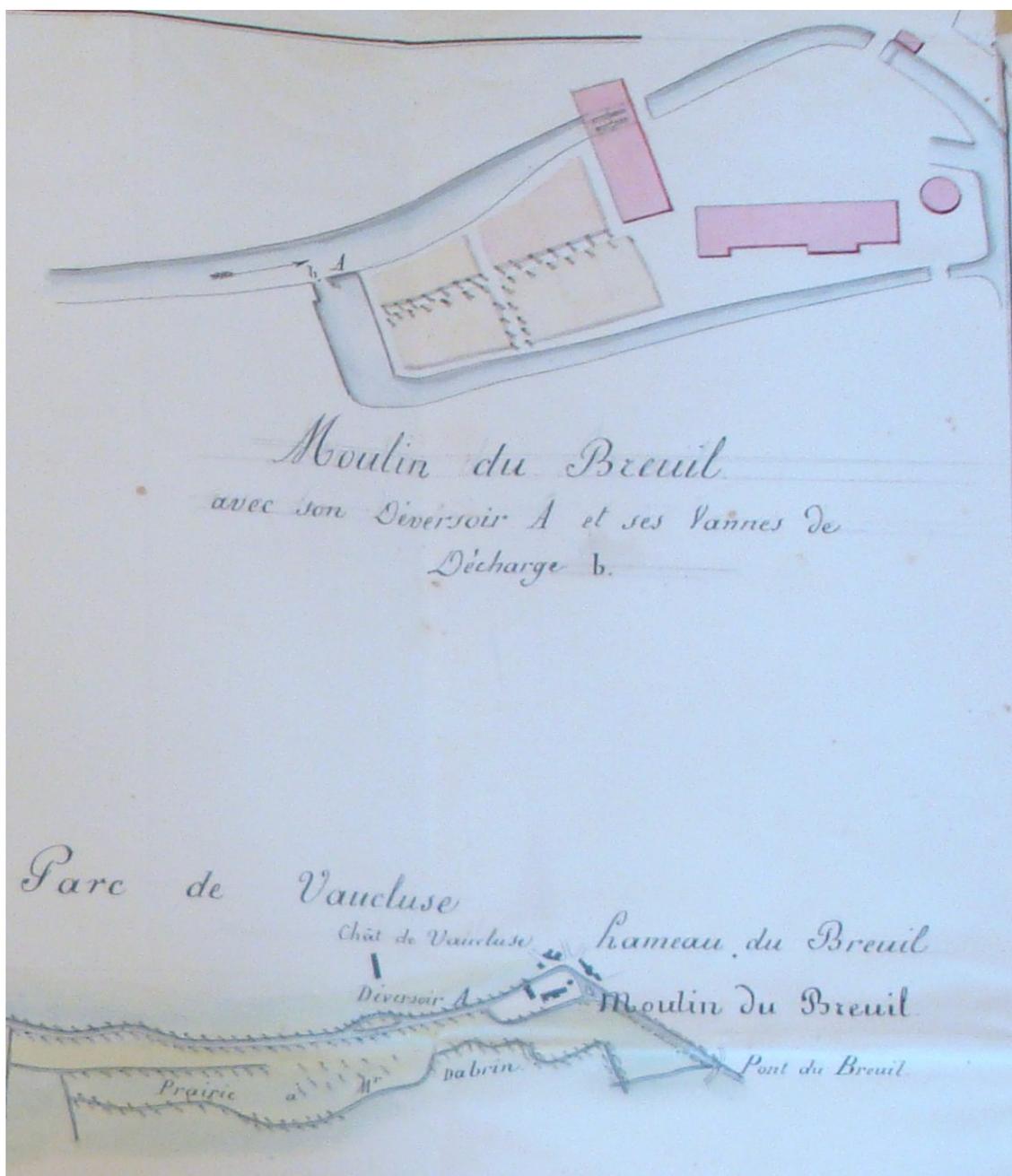
Sur la seconde partie, représentant l'amont du bief du moulin, nous découvrons son déversoir (A) implanté juste avant un pont sur lequel ont été gravés les anciens repères réglant le niveau légal des eaux.

Annexe 10 : Extrait d'un plan joint à un rapport d'ingénieur du 7 octobre 1853, situant le moulin de Grouteau (AD91 7S65).



Le moulin de Grouteau (en gris) est situé à proximité de la route départementale n°3. Son déversoir dirige le trop plein d'eau vers deux canaux, l'un parallèle au bief et qui rejoint la rivière en aval du moulin, l'autre qui s'éloigne du cours d'eau principal et ne le rejoint qu'après avoir irrigué les prairies.

Annexe 11 : Extrait d'un plan de la rivière d'Orge entre les moulins de Grouteau et du Breuil, et situant ce dernier, vers 1840 (AD91 7S66).



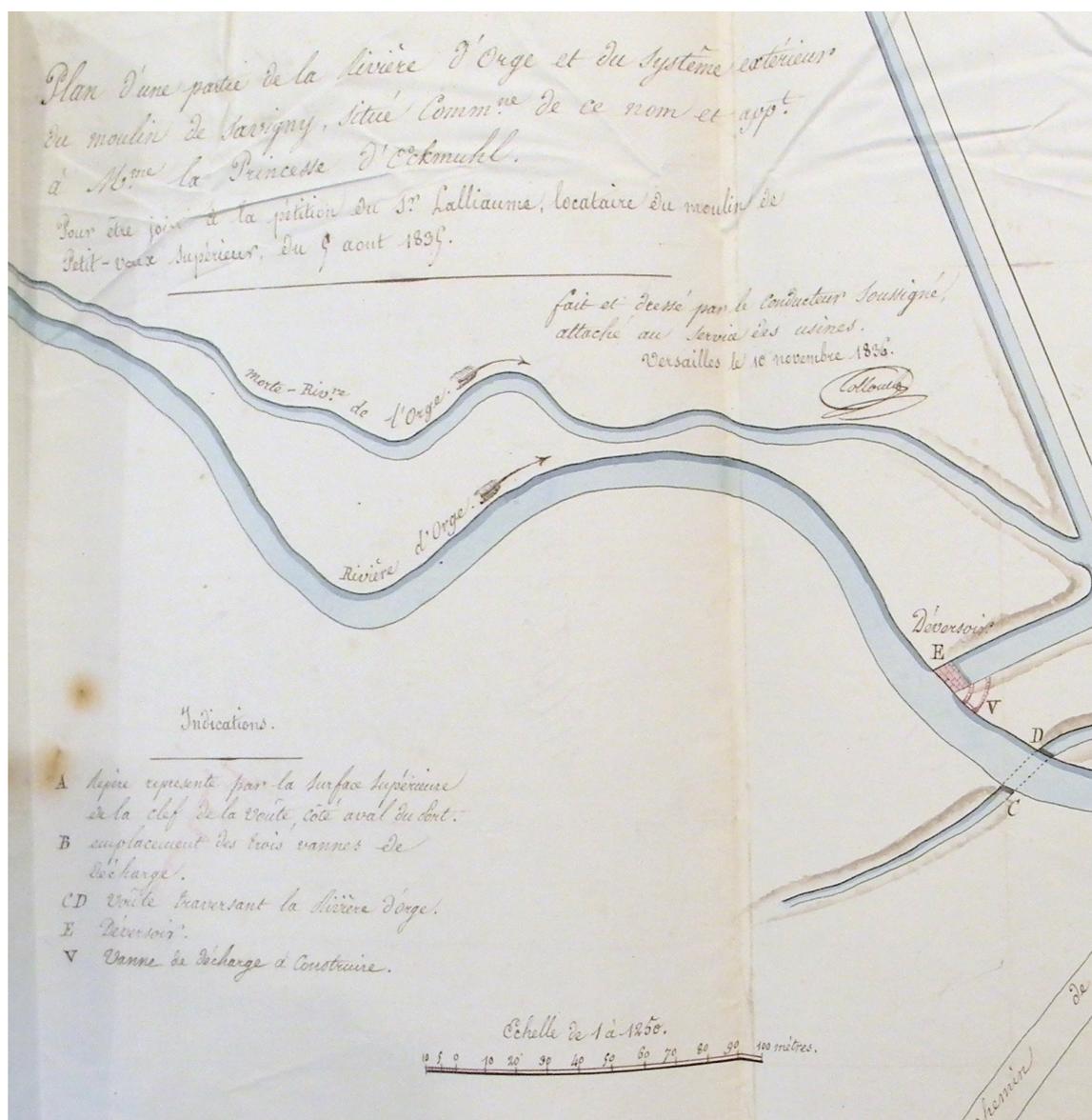
Le moulin du Breuil est situé à l'extrémité du parc de Vacluse. Il est au centre d'une presqu'île formée par son canal de décharge et la rivière d'Orge. Nous distinguons, sur le schéma du haut, son déversoir (A), ses vannes de décharge (b), ainsi que ses deux roues hydrauliques.

Annexe 12 : Extrait d'un plan joint à un rapport d'ingénieur du 24 septembre 1820, situant le moulin de Villemoisson (AD91 7S67).



Le moulin de Villemoisson se situe au carrefour de deux chemins. Nous distinguons un canal de décharge en amont du moulin qui est alimenté par le trop plein des eaux de la rivière.

Annexe 13 : Plan d'une partie de la rivière d'Orge et du système extérieur du moulin de Savigny joint à la pétition du sieur Lalliaume, locataire du moulin du Petit-vaux supérieur⁴, le 5 août 1835 (AD91 7S152).



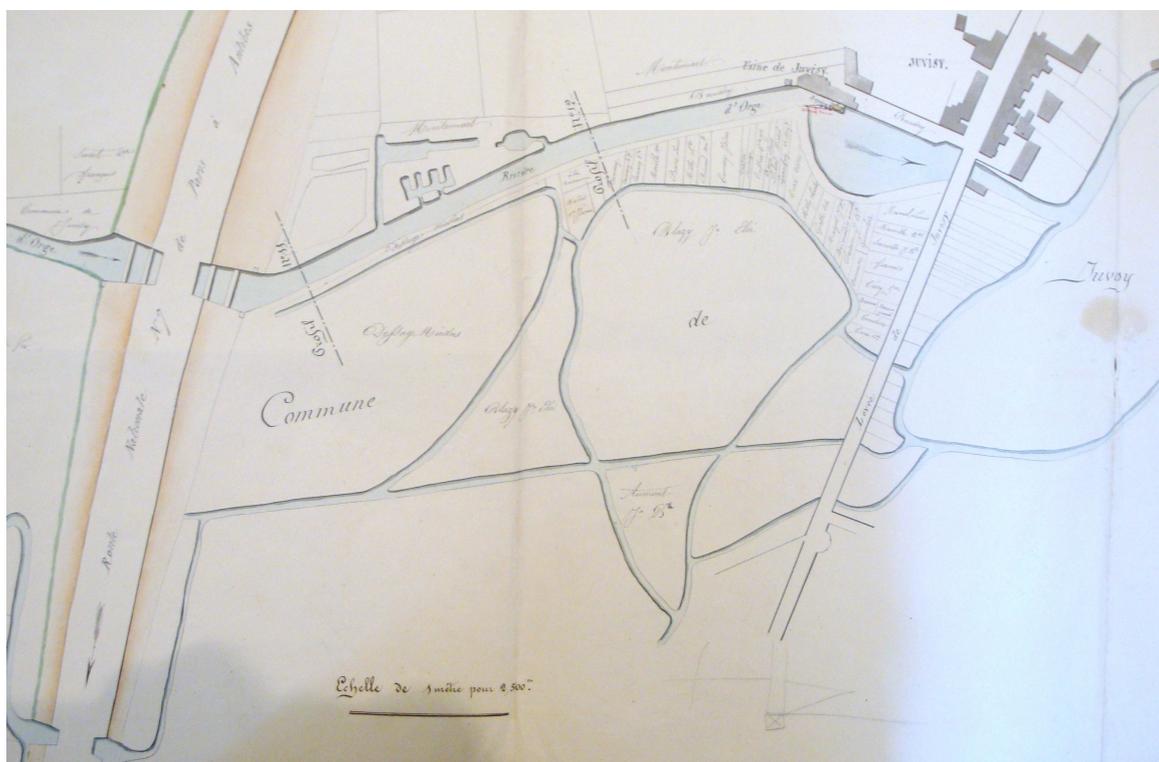
La première partie du plan rend compte du bief en amont du moulin de Savigny ou Joppelin. Le déversoir (E), une vanne de décharge à construire (V) ainsi qu'une voûte traversant la rivière d'Orge (CD) sont visibles.

4 Sur la rivière d'Yvette.



La seconde partie rend compte du moulin en lui-même (en rouge), lequel se situe au carrefour de deux chemins. Nous pouvons compter trois vannes de décharge (B). Il apparaît également un pont (A) sur lequel a été gravé le repère signifiant le niveau légal des eaux. Enfin, nous remarquons que les eaux qui traversent la rivière au moyen de la vôte rejoignent l'Orge un peu plus bas.

Annexe 14 : Extrait d'un plan joint à un rapport d'ingénieur du 30 novembre 1850, situant le moulin de Juvisy (AD91 7S64).



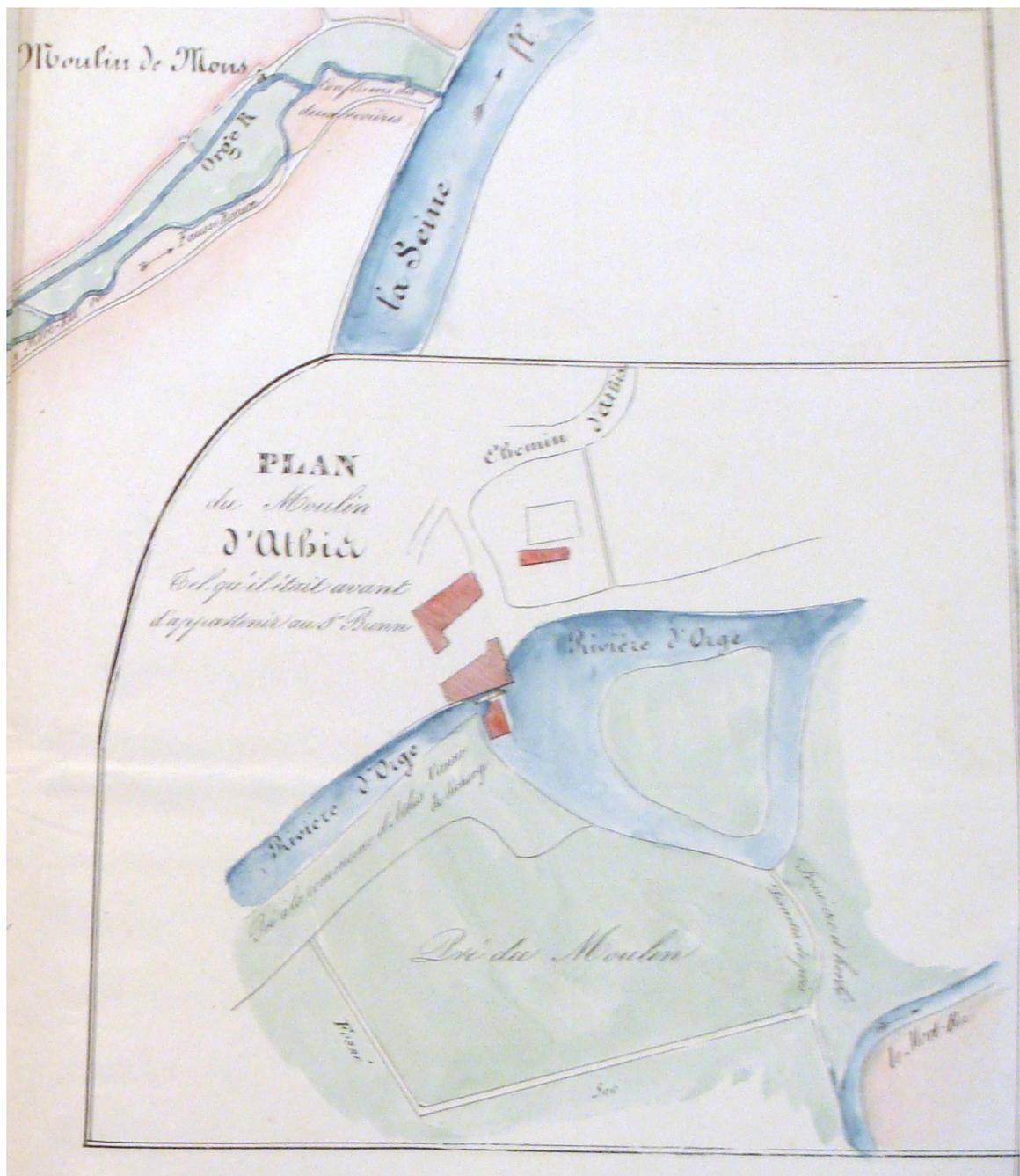
Le moulin de Juvisy (en gris clair) est situé à proximité du village éponyme (gris foncé), non loin de la route nationale n°7. Son déversoir n'est pas visible ici car il est situé loin en amont, à l'endroit où l'Orge se sépare en deux bras distincts. Un second déversoir est cependant projeté près du moulin (marque rouge). Nous pouvons noter l'importance du bassin immédiatement en aval de l'usine, lequel protège un peu plus les habitations, très proches, en cas de crues.

Par ailleurs, nous remarquons quelques bassins entre le pont des « Belles Fontaines » et le moulin de Juvisy, ainsi que plusieurs boèles qui arrosent les prairies avant de regagner la rivière en aval dudit moulin.

Annexe 15 : Plan du géomètre Alexis Donnet représentant la rivière d'Orge depuis le moulin de Juvisy jusqu'à la Seine, situant et détaillant le moulin d'Athis avant les changements effectués par M. Bunn, le 25 mai 1833 (AD91 7S63).

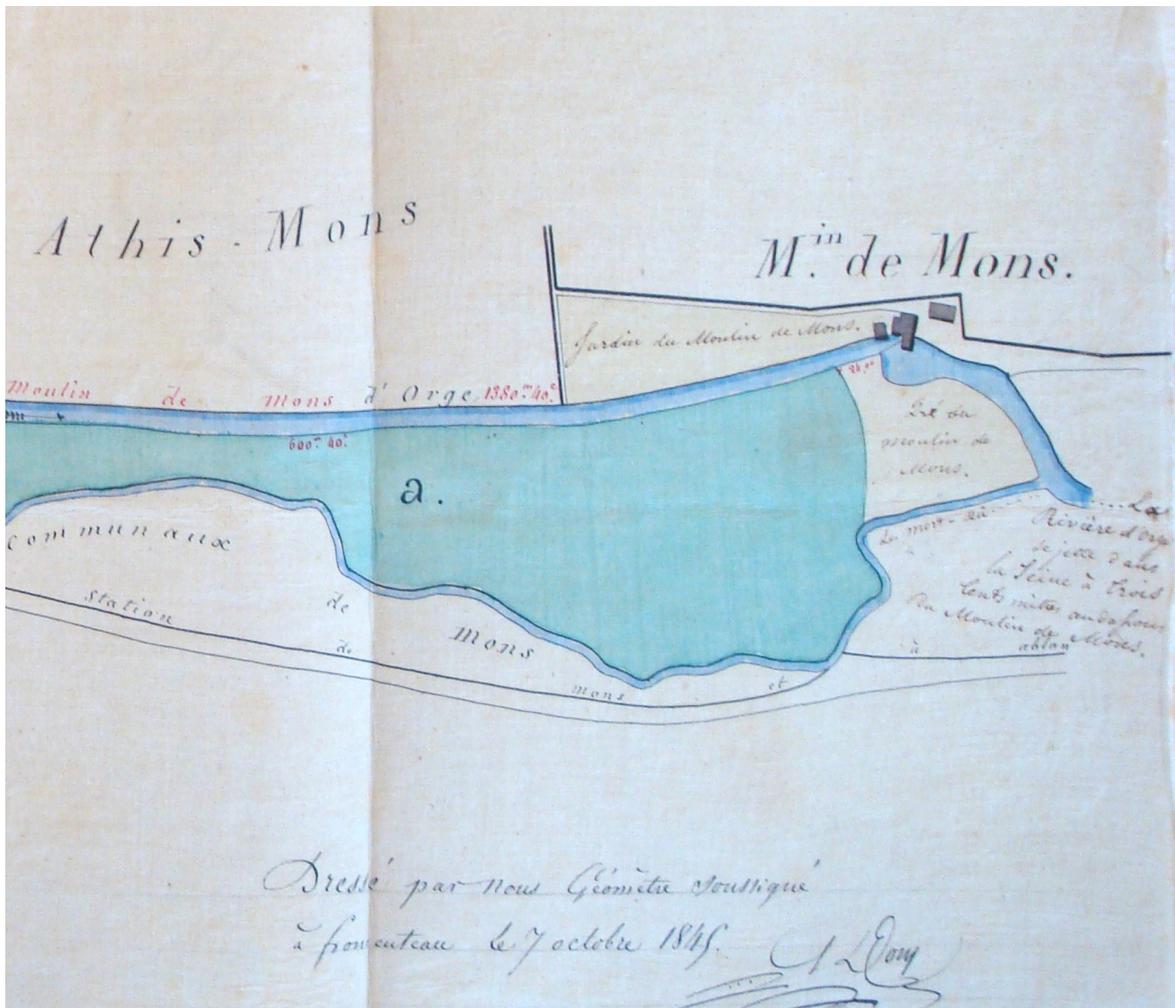


La première partie du plan situe le Moulin d'Athis sur la rivière d'Orge, entre ceux d'Athis (en bas à gauche) et de Mons (non visible ici).



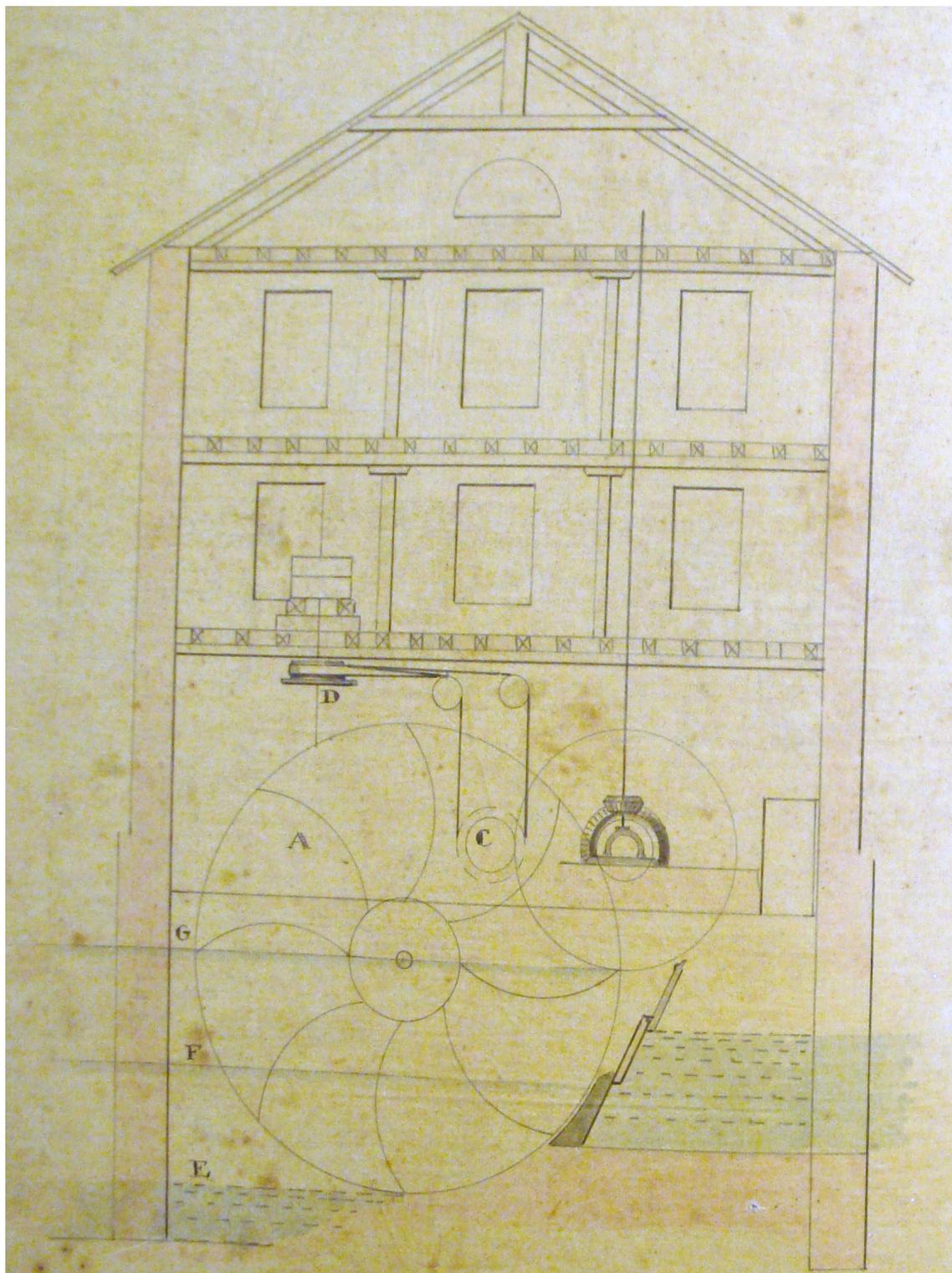
La seconde partie détaille l'emplacement du moulin. Bien que postérieur à l'acquisition de l'usine par M. Bunn, les membres du conseil municipal et les habitants de la commune d'Athis certifient le plan conforme à l'état des localités avant le changement de propriétaire.

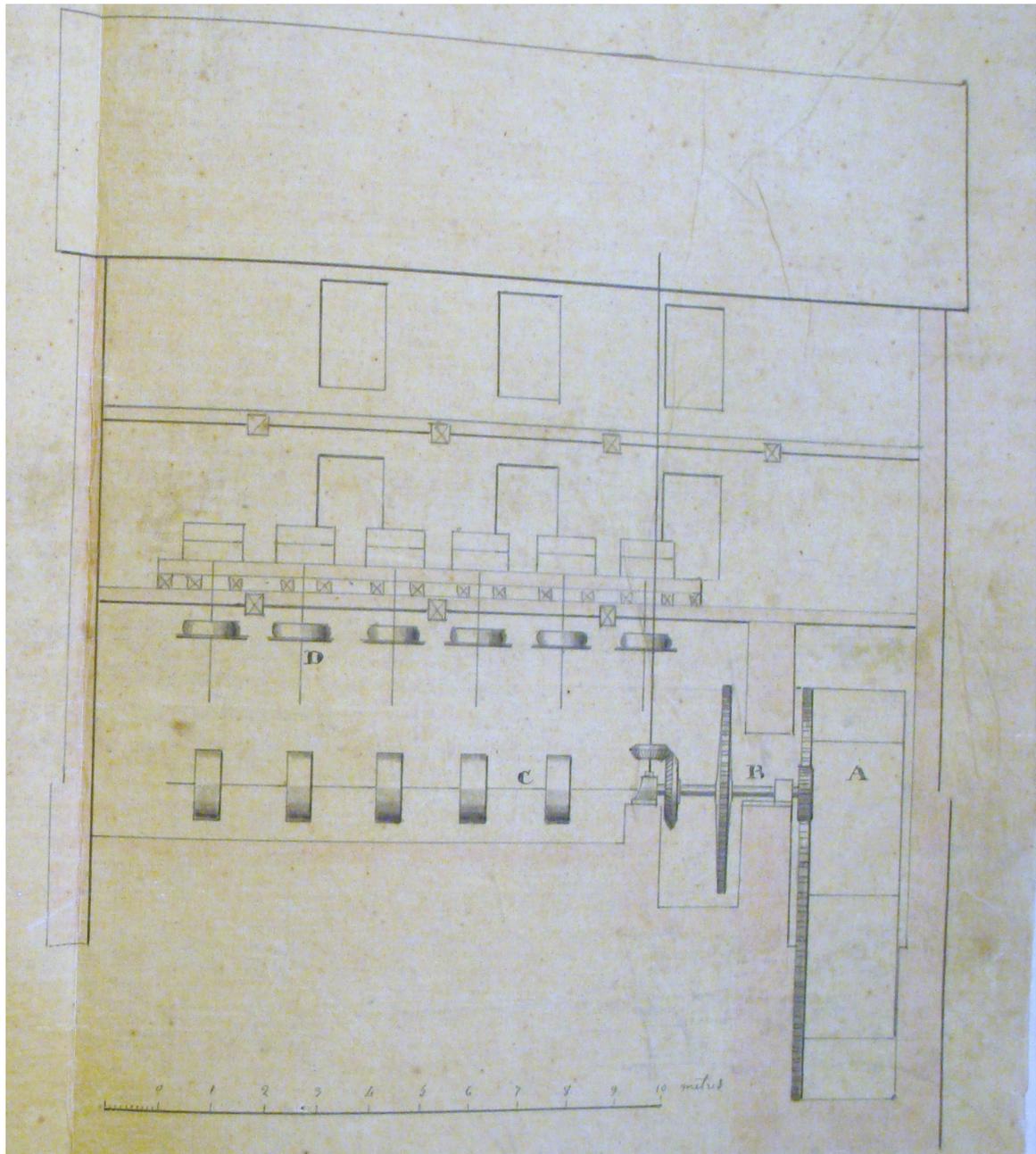
Annexe 16 : Extrait d'un plan du cours de l'Orge depuis le moulin de Juvisy jusqu'au moulin de Mons, et situant ce dernier, le 7 octobre 1845 (AD91 7S63).



Le moulin de Mons se tient juste avant que l'Orge ne se jette dans la Seine, à trois cents mètres en aval.

Annexe 17 : Plan du moulin de Mons avec machineries, 8 juillet 1854 (AD91 26J188).





Des lettres apparaissent sur les deux parties de ce plan représentant le moulin de Mons et ses machineries de face et de profil, mais aucune légende n'est jointe.

Cependant, nous pouvons aisément imaginer comment l'eau qui chute entraîne la roue, laquelle entraîne à son tour divers engrenages qui au final actionnent les meules à l'étage.

Annexe 18 : Tableau récapitulatif de la prisee du moulin de Mons enregistrée le 29 mars 1833 (AD91 26J186).

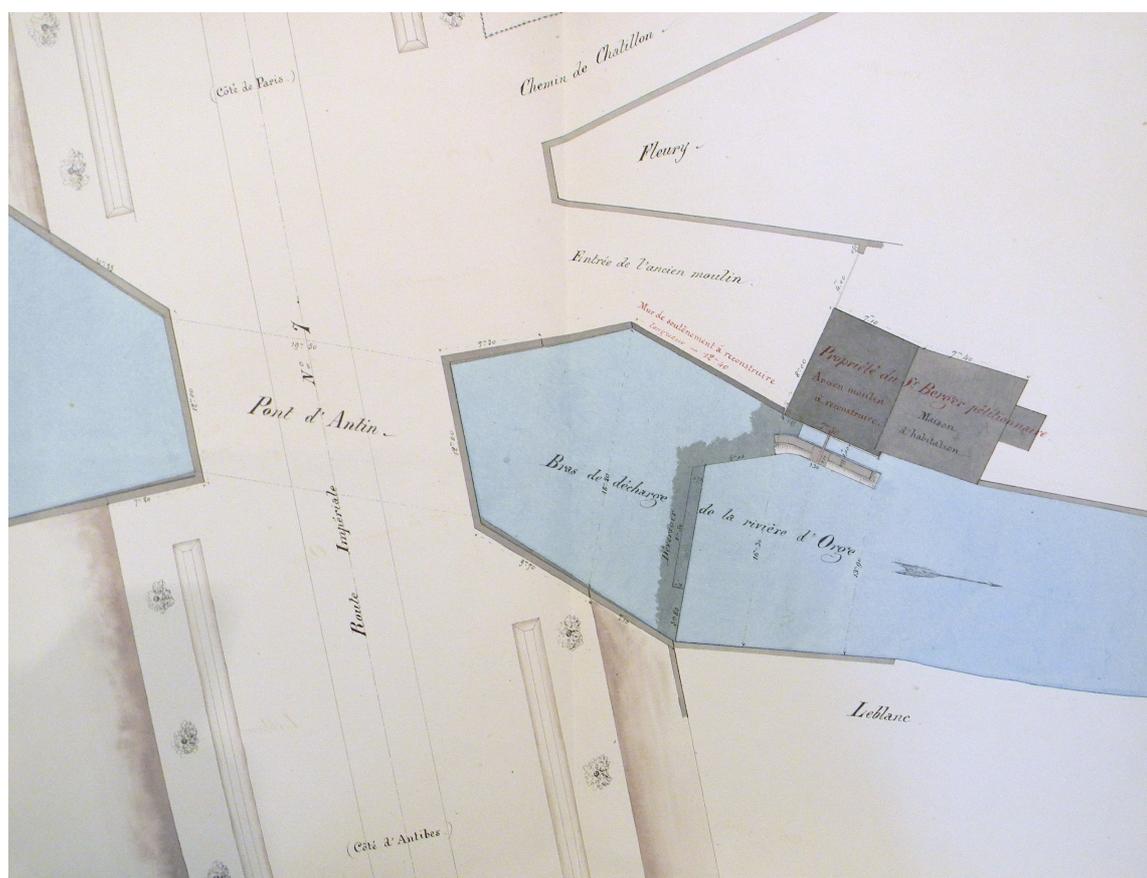
| Objet | Valeur |
|--|-----------|
| La vanne moulinière ⁵ en chêne (76,2cm de haut sur 81,3cm de large), à vis en bois et à écrou | 15,50 Fr |
| La vanne de décharge en chêne (96,5cm de haut sur 1,83m de large), à vis en bois et à écrou | 68,75 Fr |
| Le pont des vannes en chêne (5,5m de long sur 2,1m de large) | 18 Fr |
| L'arbre tournant (3,96m de long sur 48,2cm d'équarrissage) | 187,40 Fr |
| La roue de 1,9m de diamètre | 156,80 Fr |
| La roue de 4,57m de diamètre | 110 Fr |
| Le cheversier de dehors | 27,20 Fr |
| Le cheversier de dedans | 8,40 Fr |
| Le pallier (3,35m de long) | 34,50 Fr |
| La trempure | 4,60 Fr |
| Le fer pesant | 153,90 Fr |
| Le béfroï | 40,75 Fr |
| La huche en chêne (1,83m de haut sur 2,13m de long et 91,4cm de large) | 60,20 Fr |
| Le trues (?) à monter les sacs | 34,50 Fr |
| Le grand babillard en bois d'orme | 33,15 Fr |
| Le treuil d'en bas à lever la meule | 20 Fr |
| L'enchevreture | 18,75 Fr |

5 Ou « vanne ouvrière ».

| Objet | Valeur |
|---|------------|
| La meule gisante garnie d'un cercle de fer (1,88m de diamètre pour 17,7cm d'épaisseur) | 422,25 Fr |
| La meule courante garnie d'un cercle de fer (1,85m de diamètre pour 20,3cm d'épaisseur) | 616 Fr |
| Le trémillon | 74,75 Fr |
| La trémée ⁶ en bois de sapin | 51,50 Fr |
| La bluterie cylindrique | 52,75 Fr |
| Le tambour servant de lit au garde moulin en bois de sapin | 12,50 Fr |
| Un crible d'Allemagne | 23 Fr |
| Trois brouettes, deux boulons, trois balais, deux pelles, cinq corbeilles et des bouts de bois à lever la meule | 40,20 Fr |
| La balance | 67,05 Fr |
| Douze manteaux, deux pinces, la masse, le pipoir et le dépipoir | 57,60 Fr |
| Un cric | 6 Fr |
| Un lot de cordage | 30,15 Fr |
| Trois bluteaux et deux dodinages | 96 Fr |
| Total | 2542,15 Fr |

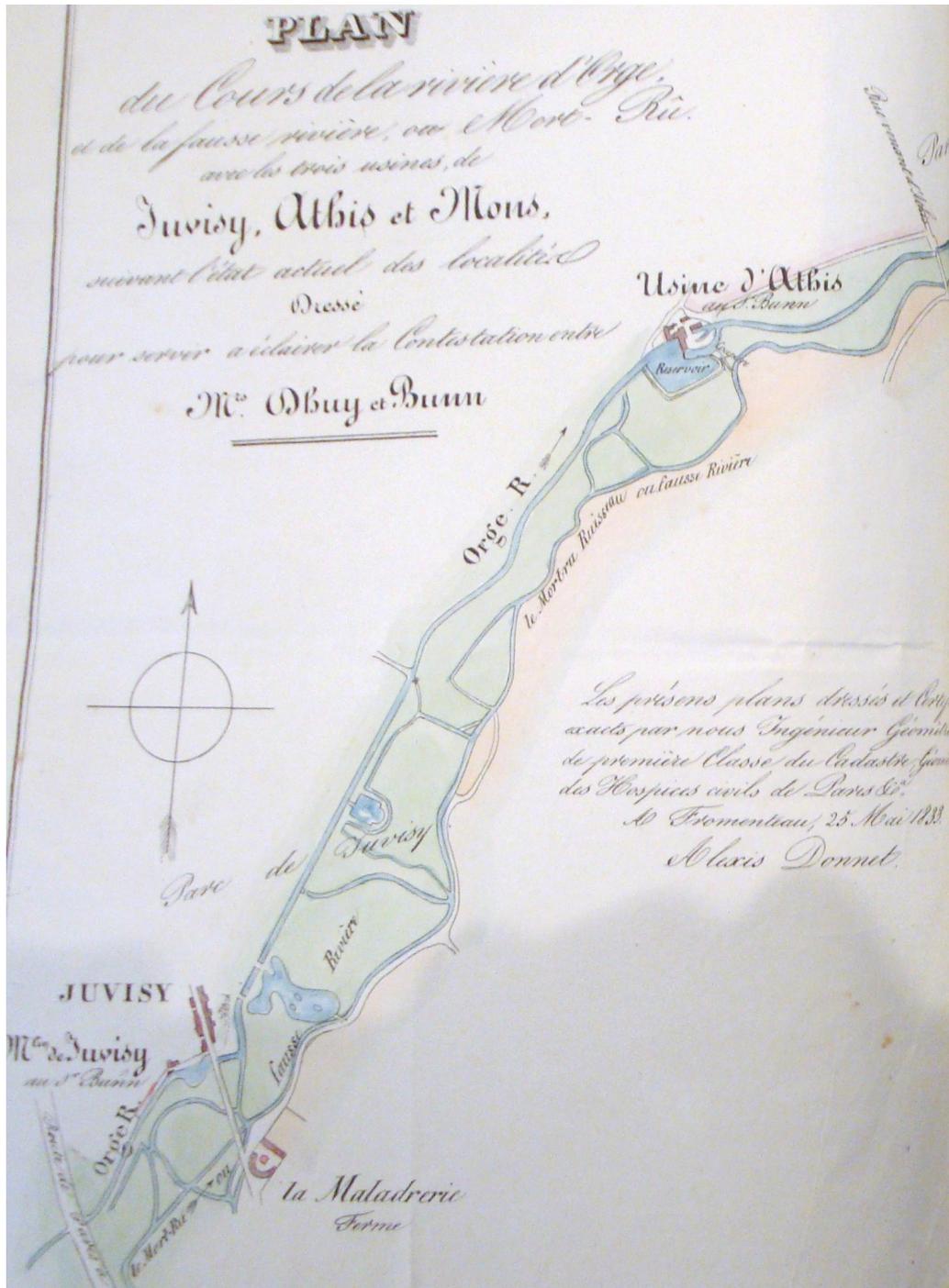
6 Ou « trémie ».

Annexe 19 : Plan situant le moulin d'Antin, 15 juin 1867 (AD91 7S152).

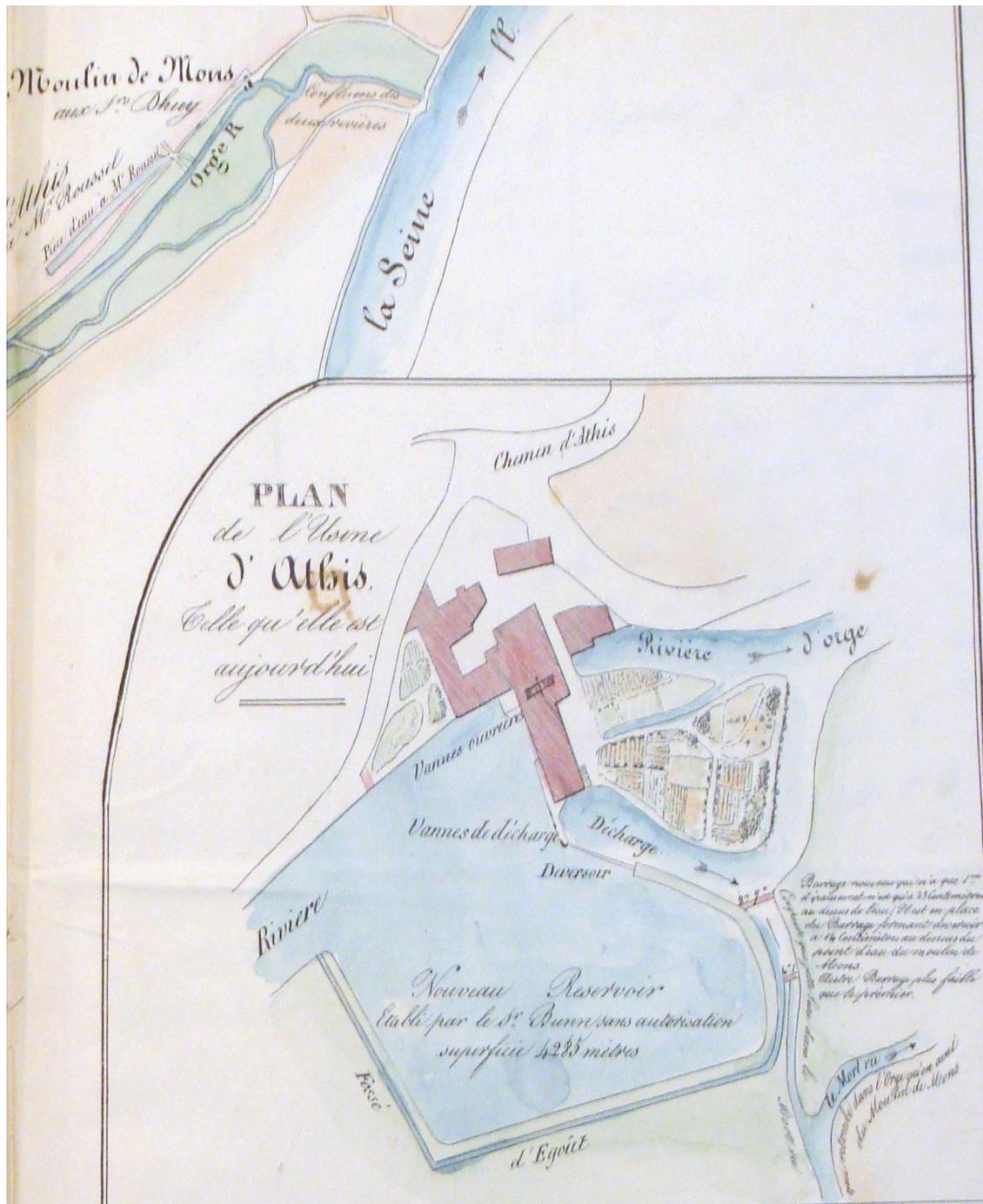


Le moulin d'Antin se situe en aval du pont éponyme, sur le bras de l'Orge qui se jette à Châtillon, commune de Viry. Comme nous le voyons clairement sur ce plan, l'usine possède une position privilégiée puisqu'elle est voisine de la route impériale n°7. Par ailleurs, nous pouvons apercevoir le déversoir de 8,5 mètres ainsi que l'emplacement de la roue hydraulique.

Annexe 20 : Plan du géomètre Alexis Donnet représentant la rivière d'Orge depuis le moulin de Juvisy jusqu'à la Seine, situant et détaillant l'usine d'Athis de M. Bunn, le 25 mai 1833 (AD91 7S63).



La première partie du plan situe l'usine d'Athis (en haut à gauche) et son bief.



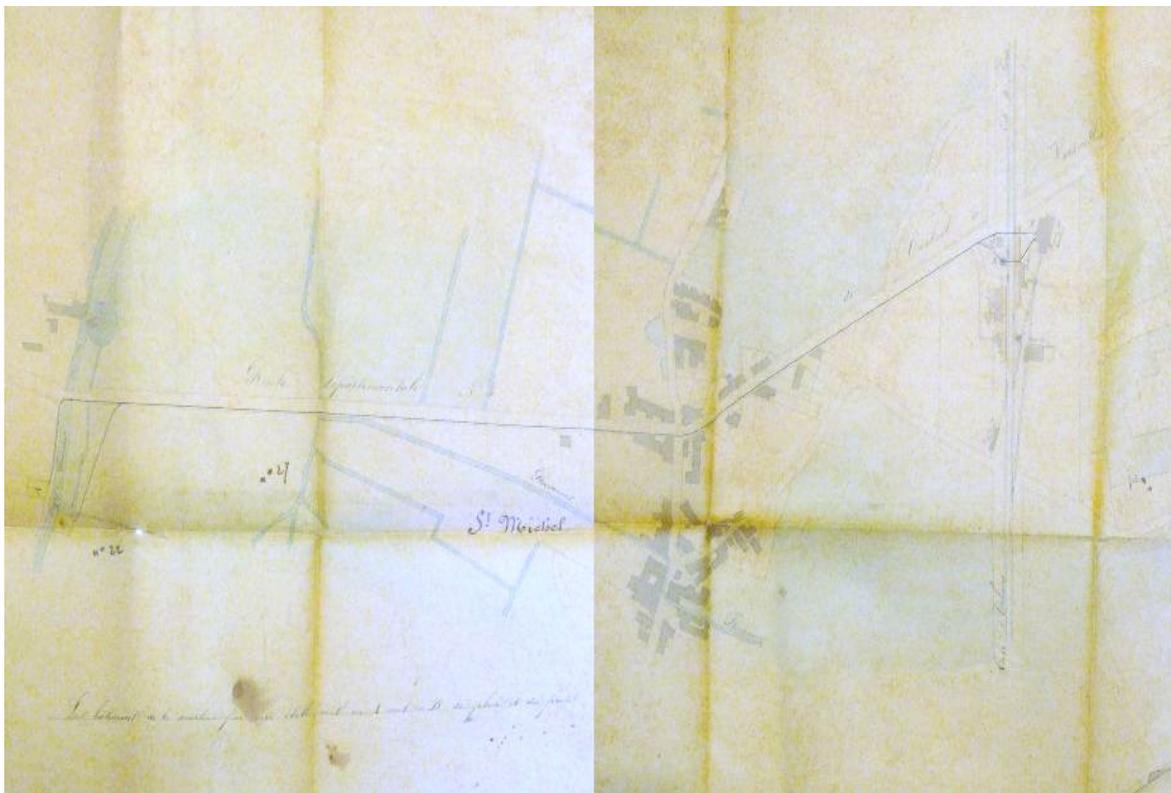
La seconde partie détaille l'usine ainsi que son réservoir de 4285 mètres. L'emplacement du déversoir, des vannes ouvrières et des vannes de décharge est également précisé.

Annexe 21 : Extrait du plan joint à la demande d'établissement d'une nouvelle usine par M. de Monttessuy, et situant l'emplacement projeté de ladite usine, le 10 octobre 1825 (AD91 7S63).



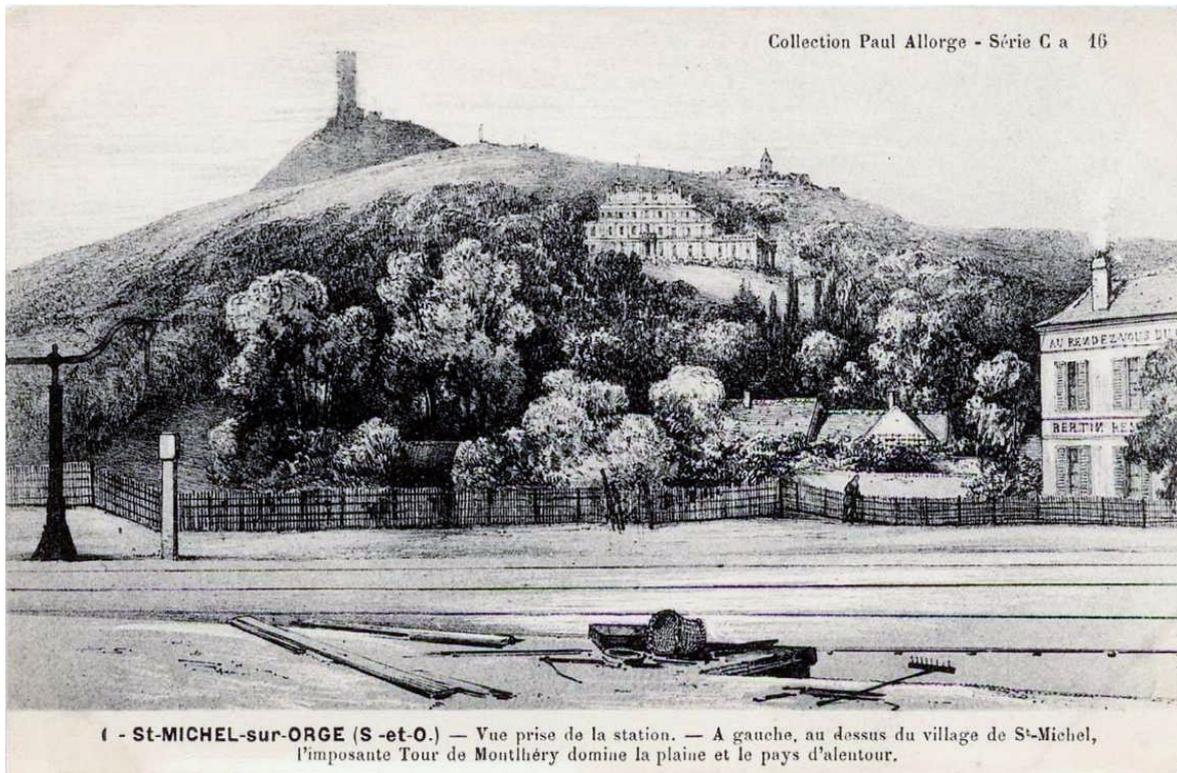
L'usine demandée par M. de Monttessuy est prévue dans le fond du parc de son château à Juvisy. Elle apparaît ici sous la forme d'un rectangle rouge (sur la gauche du plan). Finalement, l'usine en reste au stade de simple projet. Plus loin, en aval, nous pouvons apercevoir le moulin d'Athis (sur la droite du plan).

Annexe 22 : Plan de la prise d'eau dans l'Orge au profit de la station de St-Michel (AD91 7S68).



La ligne en noire représente la prise d'eau. Elle part de l'Orge (à gauche), longe la route, traverse la commune, pour enfin arriver jusqu'à la station de St-Michel.

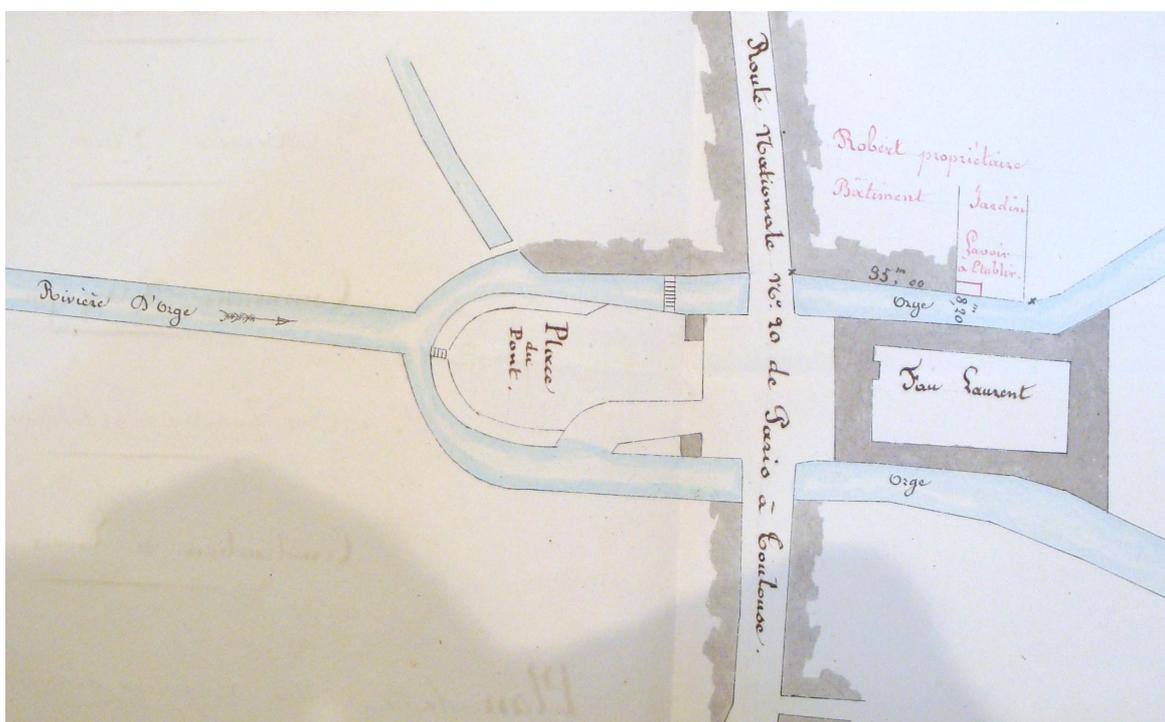
Annexe 23 : La station de St-Michel et sa pompe permettant aux locomotives à vapeur de faire le plein en eau (AD91 2Fi158).



Le 3 mai 1843, lors de l'inauguration de la liaison Paris-Orléans, les six locomotives se sont arrêtées treize minutes en gare de St-Michel pour prendre de l'eau⁷.

7 A. SIMOND, M. SIMOND, Y. POMMERAU, *Saint-Michel-sur-Orge, Mille ans d'histoire, Tome I, 991-1939*, p108.

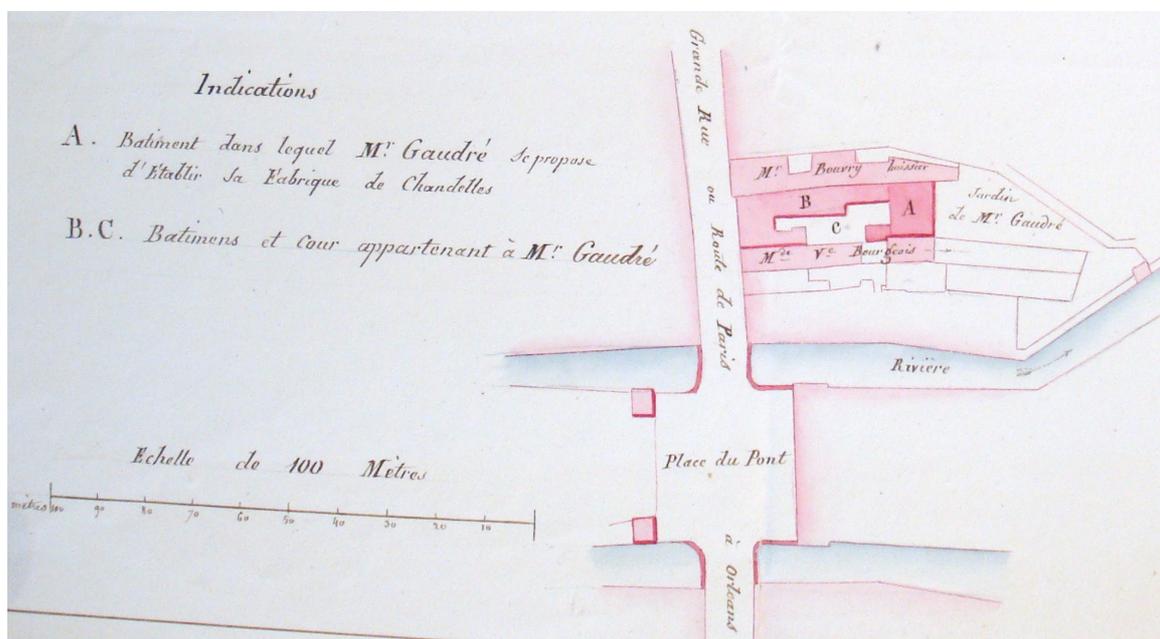
Annexe 24 : Plan joint au rapport de l'ingénieur du 27 décembre 1852 pour la construction d'un lavoir sur le terrain de M. Robert (AD91 7S71).



En haut à droite, de couleur rouge, nous apercevons l'emplacement réservé au lavoir projeté. Le bâtiment et le jardin sur lequel est prévu ledit lavoir appartiennent à M. Robert qui les loue à M. Marchaudon, un blanchisseur sollicitant les travaux.

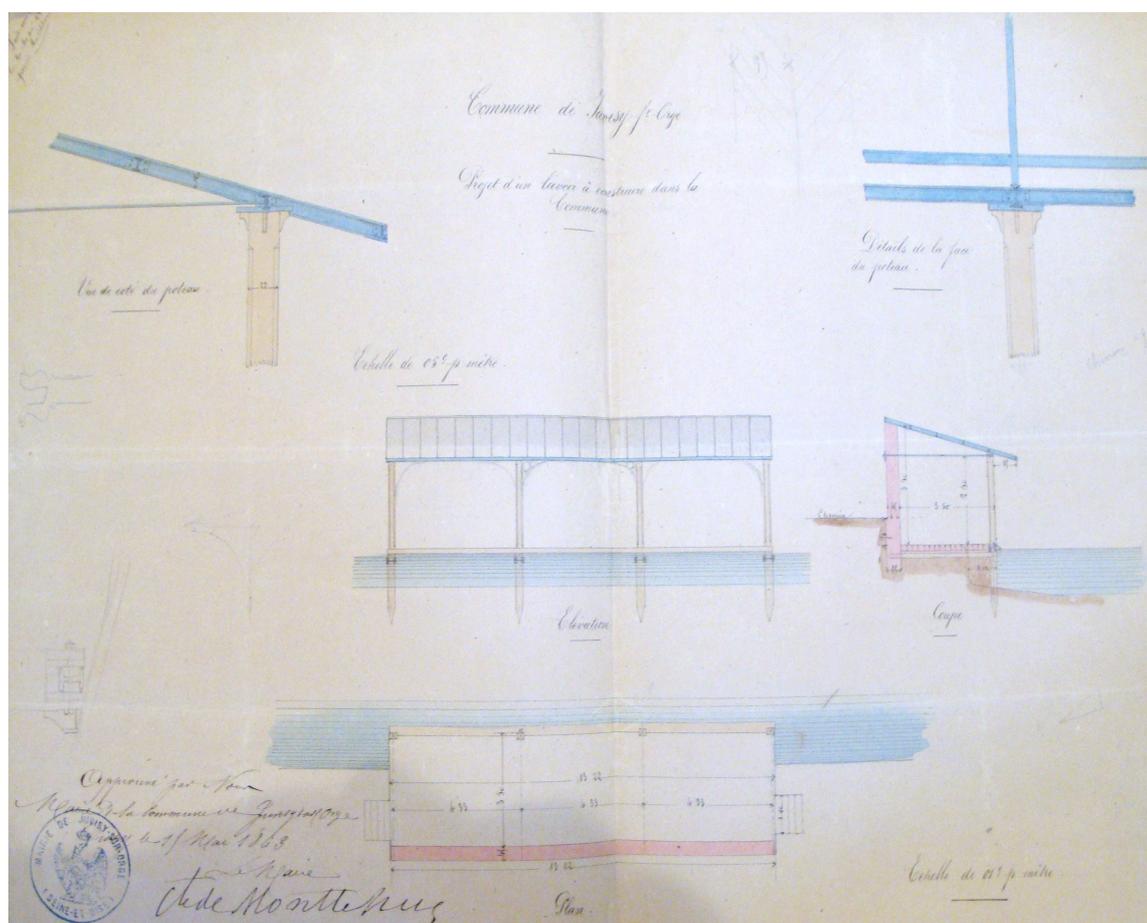
Au centre de l'image, sur la place du pont, un enfoncement laisse deviner un abreuvoir sur la rive gauche du bras droit de l'Orge. Celui-ci est en communication directe avec la route nationale n°20 de Paris à Toulouse.

Annexe 25 : Plan par le géomètre Dufour annexé à la demande de M. Gaudré pour l'établissement d'une fabrique de chandelles à Arpajon, mai 1838 (AD91 79J1/7).



Comme le précisent les indications, la fabrique de chandelles que se propose d'établir M. Gaudré se situerait dans le bâtiment A. Nous pouvons remarquer que ledit bâtiment donne sur un jardin -appartenant au pétitionnaire- situé sur la rive gauche du bras gauche de l'Orge. Ainsi, la fabrique a un accès direct à la rivière.

Annexe 26 : Projet du lavoir à construire dans la commune de Juvisy (AD91 7S71).



Le lavoir projeté dans la commune de Juvisy se situe en amont du pont de la grande rue et immédiatement en aval du moulin. Il se veut légèrement en saillie sur la rivière d'Orge. Deux entrées sont aménagées sur les côtés, ce qui laisse supposer un mur de fond. La toiture semble reposer sur le mur supposé ainsi que sur quatre poteaux enfoncés dans le cours d'eau. Elle ne forme qu'une seule pente qui dirige les eaux de pluie vers la rivière.

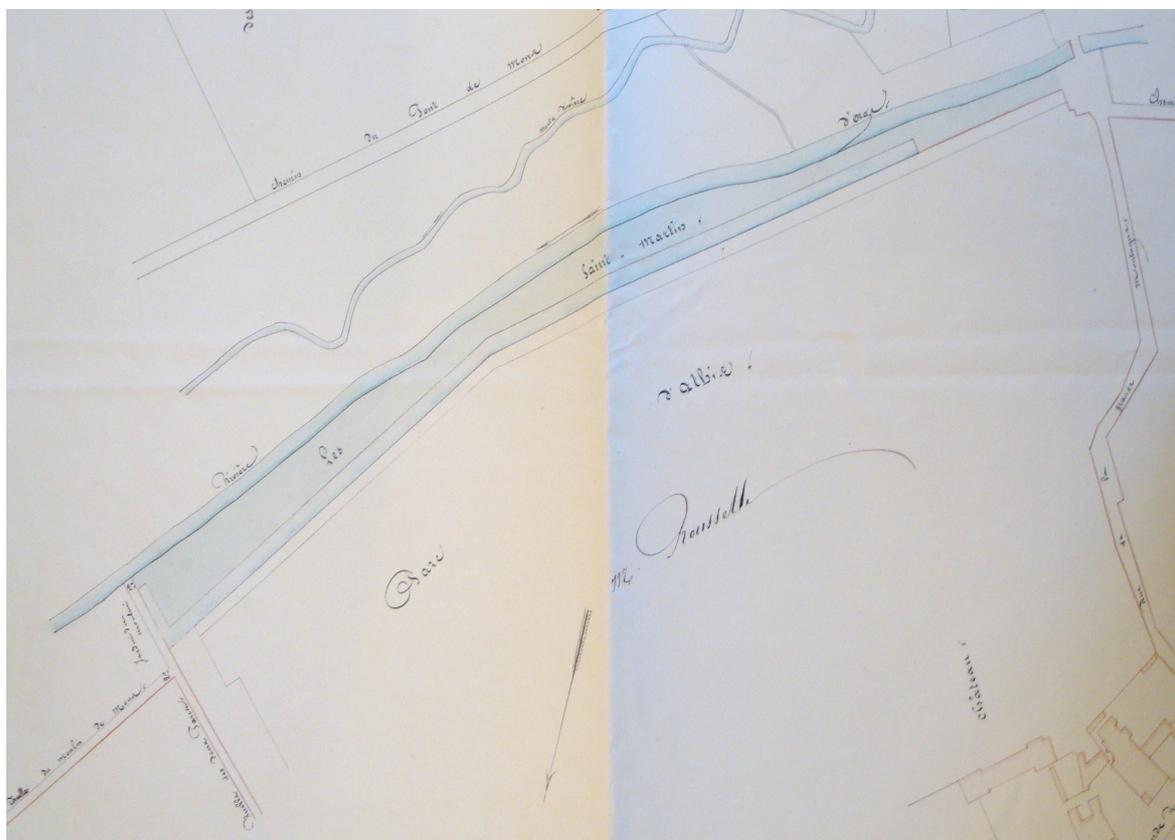
Annexe 27 : Poème de Mme Plaine pour demander la permission de se baigner dans la rivière, 1865 (AD91 35J7)

A Monsieur de Montebieu pour le prier
d'accorder à Madame Love Plaine, la permission
de se baigner dans la rivière.

Quand du feux du midi, on se sent dévorée,
On emprunte à l'onde, la fraîcheur éthérée;
D'impitoyable joncs, nous embarrassant l'eau,
Font de la rivière, qu'un très bourbeux ruisseau.
On enfonce à mi-jambe, dans ce mariage,
Et d'être bien crottée, on goûte l'avantage.
Plus loin, grâce Monsieur, a un soin diligent,
Sur un lit de sable, elle coule lentement.
Là, dit-on, à l'abri, de beaux arbres d'asie
De belle naïades frotèrent à l'envie;
Soit à l'aube du jour, avant que Phaëton
Ne s'empare des guides, du char d'apollon;
Ou le soir, quand l'étoile, annonce à la Bergère,
Qu'il est heure à rentrer sous le toit solitaire.

J'attends en mon réduit, l'aimable permission
Et toujours contente, quel soit, la décision.

Annexe 28 : Extrait du plan géométrique des terrains situés entre le parc d'Athis et la Seine où sont distingués les Saint-Martin et l'avenue de la Seine, s.d. (AD91 3O12).



Par sa délibération du 19 août 1832, le conseil municipal d'Athis tend à plaider contre M. Roussel pour obtenir un terrain aux Saint-Martin, le long de l'Orge, et ainsi pouvoir y exercer un droit de chemin public ou de passage⁸. Mais considérant les titres présentés par M. Roussel ne mentionnant aucun passage public, le comité consultatif de la sous-préfecture de Corbeil décide que la commune ne peut revendiquer quoi que ce soit. En effet, la tolérance des propriétaires pour le passage des habitants ne signifie pas une possession pour la commune d'Athis.

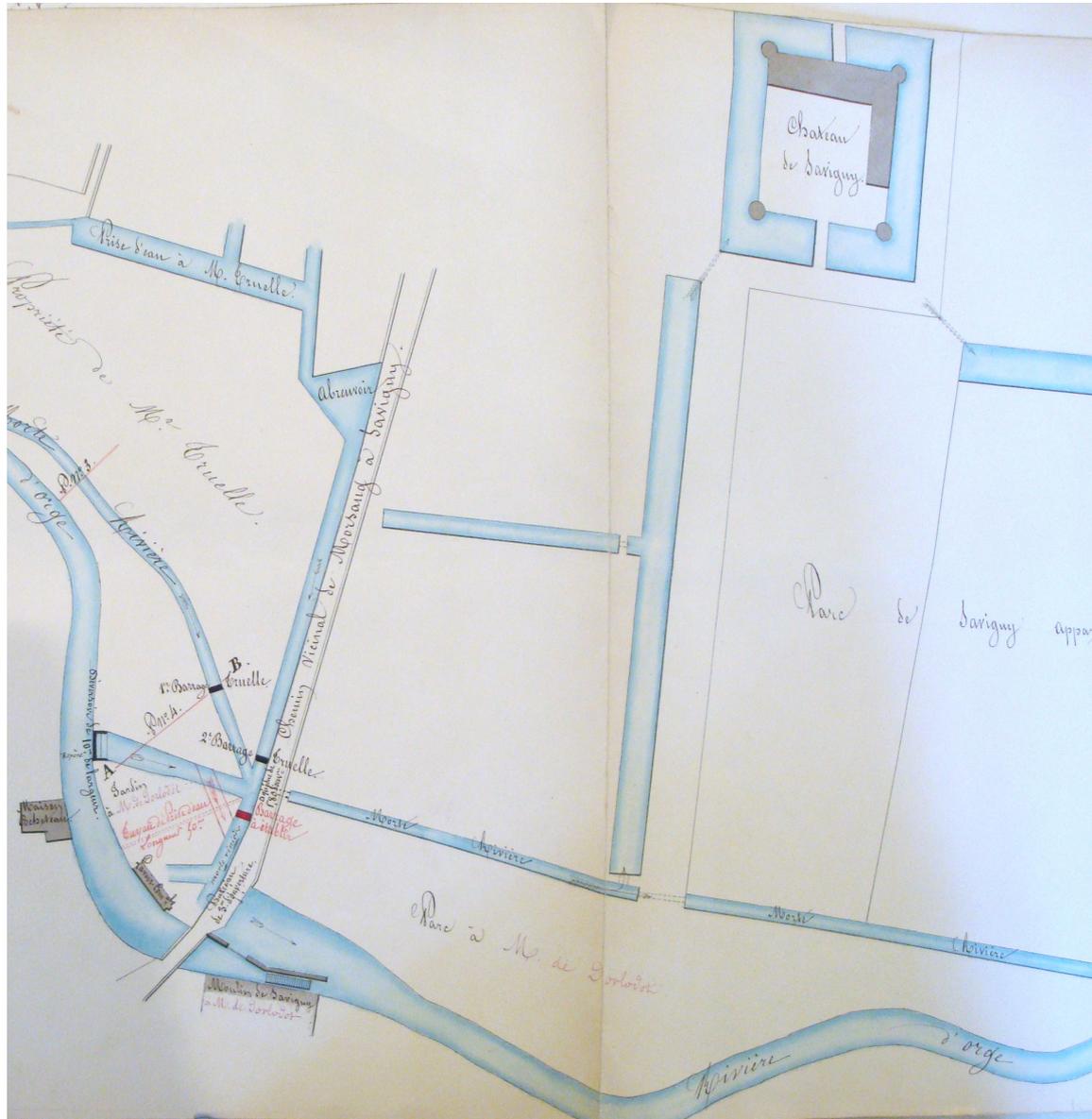
8 AD91 3O12, Délibération du comité consultatif de la sous-préfecture de Corbeil, 24 juillet 1833.

Annexe 29 : Extrait du plan des canaux de Lormoy qui font contestation entre la marquise de Bréhant et les religieux de Longpont, 1781.



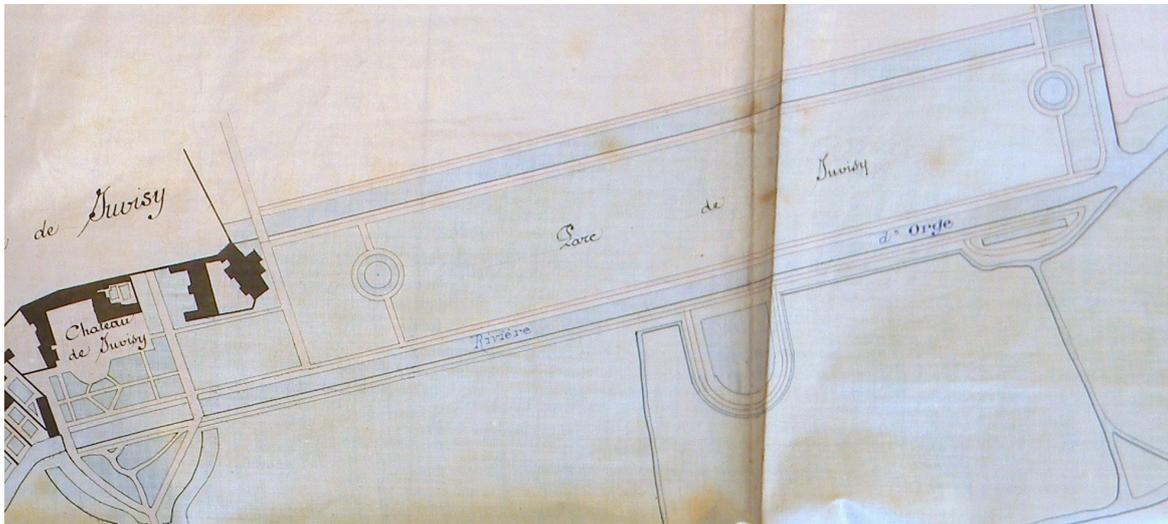
En bas de l'image sont représentés un bout du parc de Lormoy ainsi qu'une partie du grand canal. Nous distinguons l'aménagement de chemins propices à la balade au cœur de la végétation et le long de la pièce d'eau.

Annexe 30 : Extrait du plan des rivière et morte rivière d'Orge dressé par l'ingénieur le 11 février 1876 pour une prise d'eau et l'établissement de deux barrages (AD91 7S68).



Ce plan de 1876 rend compte du système d'alimentation en eau des douves du château de Savigny, système bien antérieur à la date de réalisation du plan. Les douves sont alimentées par un canal lui-même alimenté par la morte rivière qui reçoit les eaux de l'Orge par le déversoir situé à la lettre A, ou plus en amont. Les eaux sont rendues à un autre canal, lequel les rend à son tour à la rivière en aval.

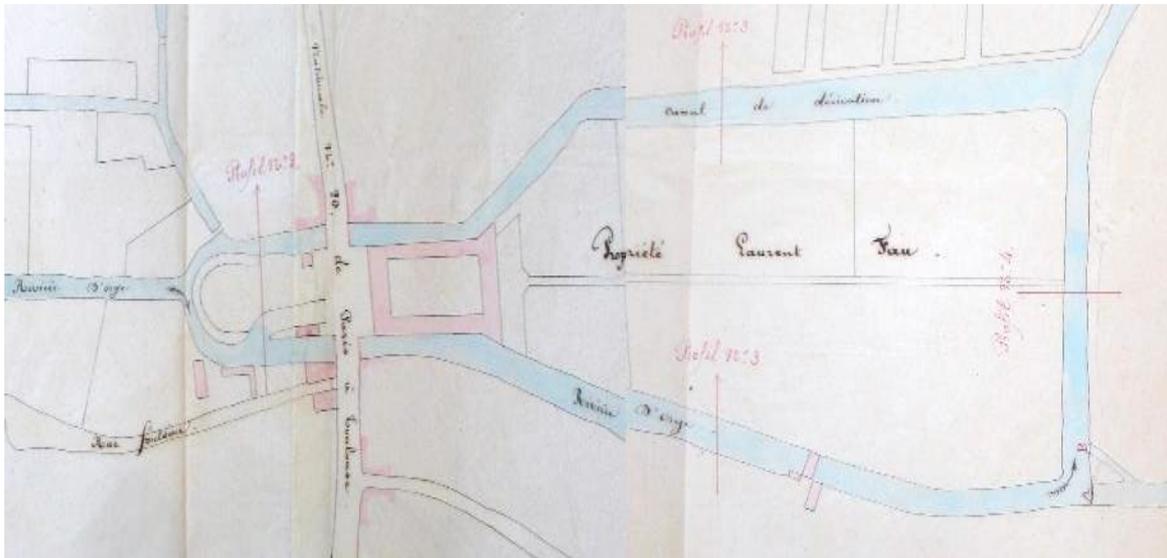
Annexe 31 : Extrait d'un plan de la rivière d'Orge du moulin de Savigny au moulin de Mons, fin XXe siècle (AD91 7S183).



Les deux miroirs mentionnés par Pinard⁹ apparaissent rive gauche de l'Orge. Ils consistent en deux bassins circulaires. Leur nom est dû à la surface unie de leurs eaux qui permet de réfléchir les objets.

9 AD91 79J31/1, *Juvisy* par Pinard, 1864.

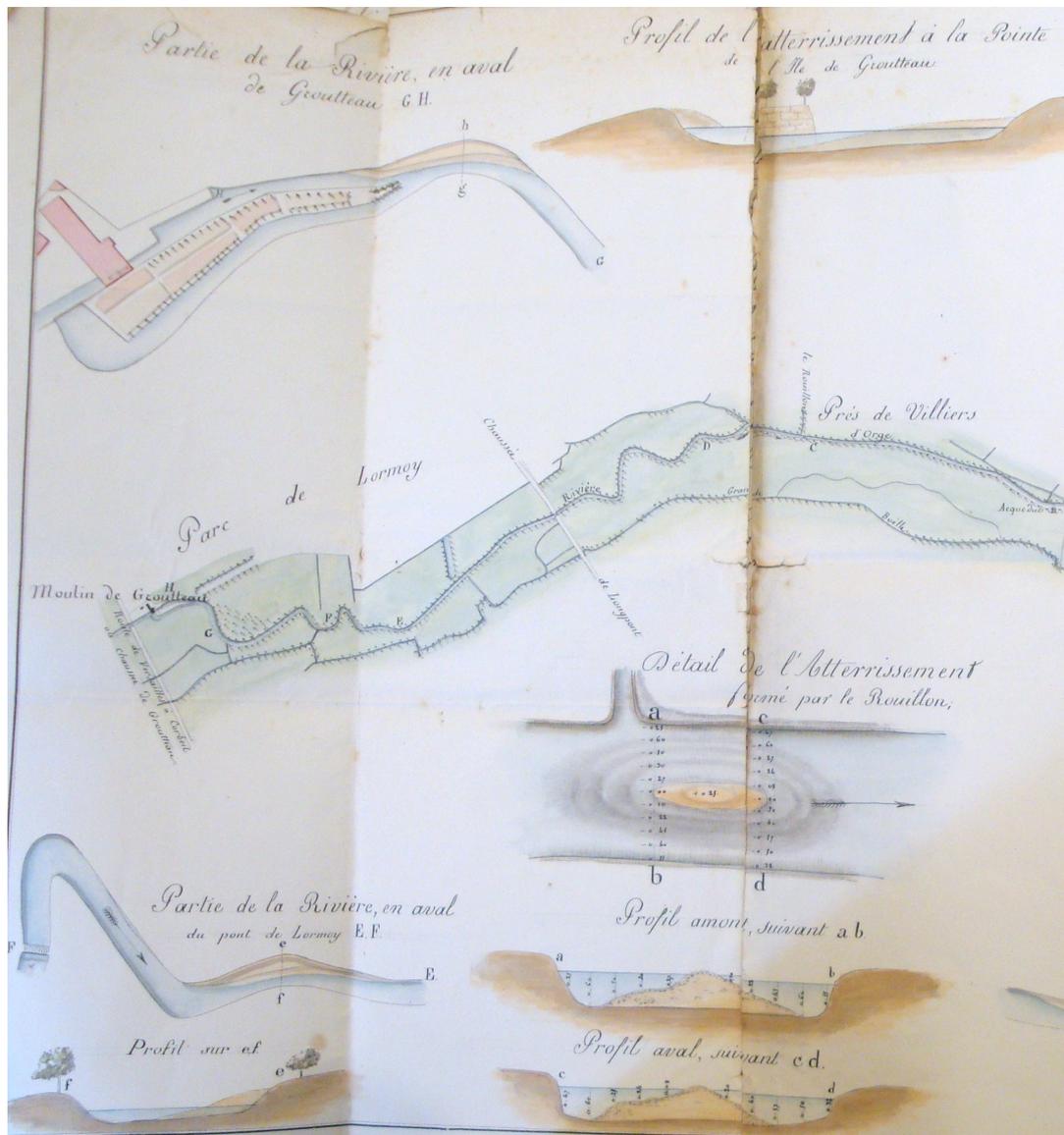
Annexe 32 : Extrait du plan de l'Orge aux environs du moulin de St-Germain joint au rapport de l'ingénieur du 26 février 1851 (AD91 7S66).



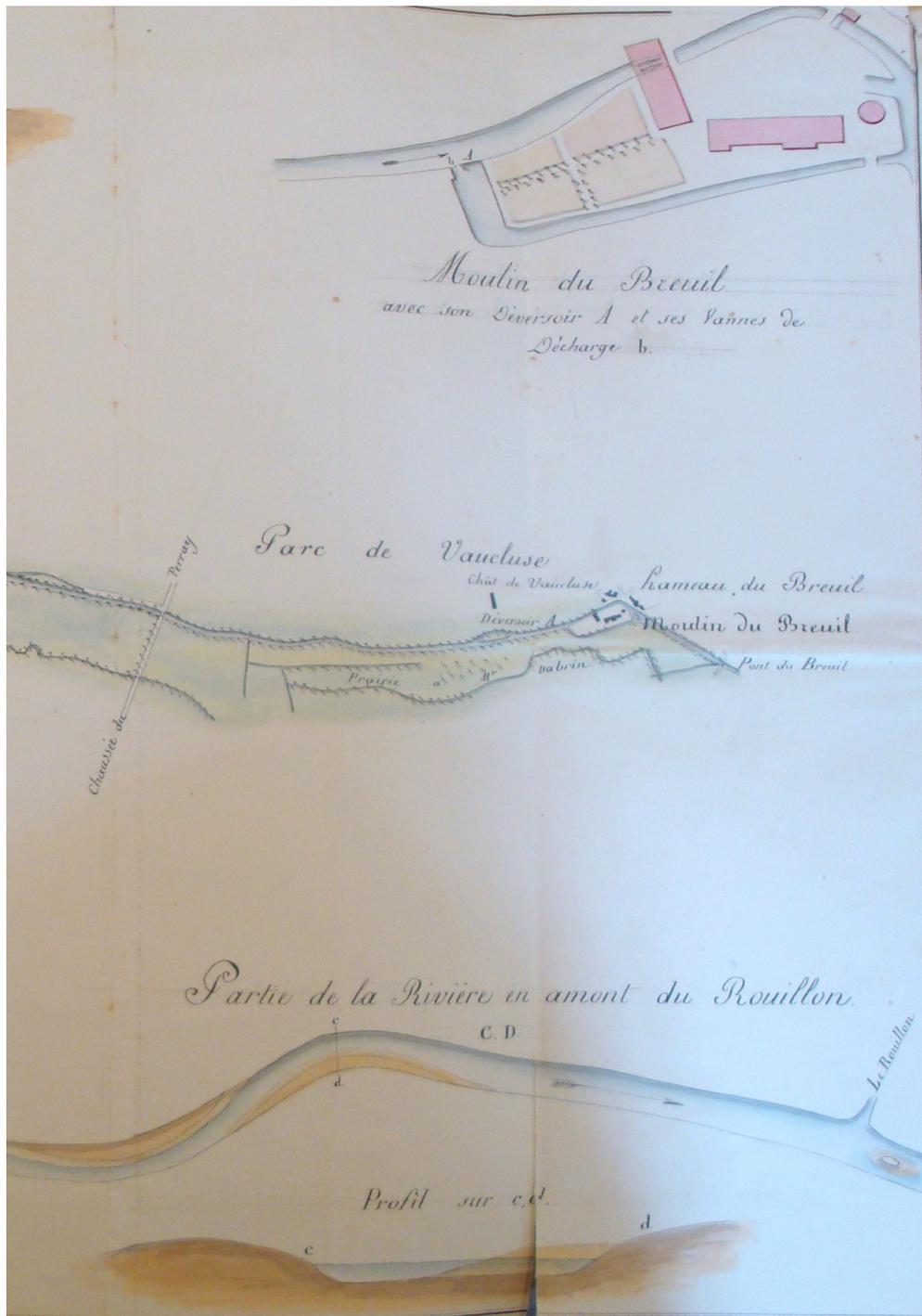
Sur ce plan reconstitué, nous pouvons voir que la place est entièrement entourée d'eau au XXe siècle. En amont, l'Orge se sépare en deux bras qui ne se rejoignent que plus bas. Par ailleurs, peu après la division, le bras gauche de l'Orge reçoit les eaux de la boële Morand, spectacle visible depuis ladite place.

Nous observons également la route nationale n°20 de Paris à Toulouse, laquelle permet d'accéder à la place. Elle traverse les deux bras de l'Orge au moyen de deux ponts en grès identiques.

Annexe 33 : Plan et détails de la rivière d'Orge du moulin de Groutteau jusqu'à celui du Breuil, vers 1840 (AD91 7S66).



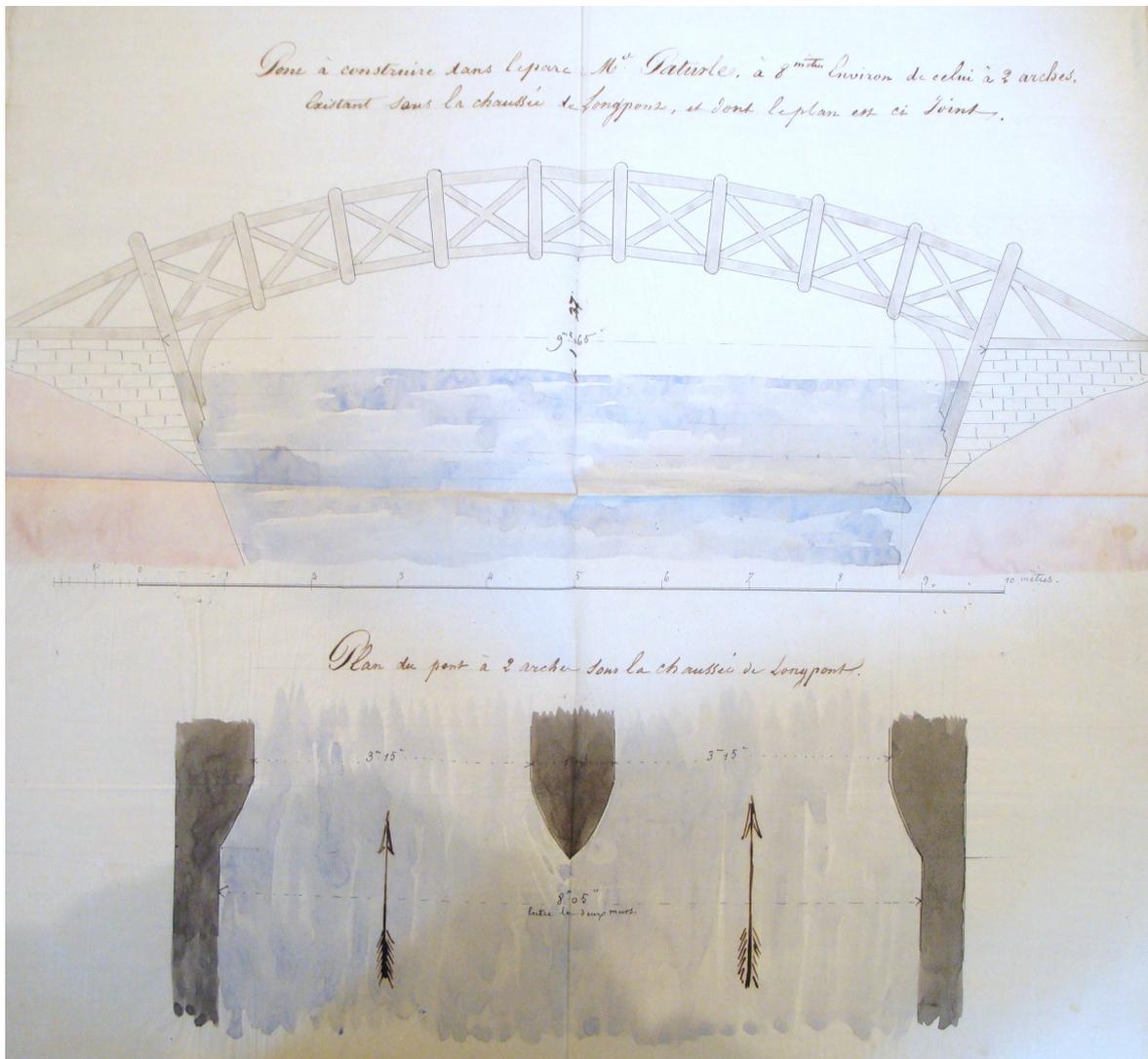
Nous distinguons plusieurs atterrissements et notamment l'îlot se situant à l'embouchure du Mort-Ru de Villiers, à tort nommé Rouillon sur ce document. Le Rouillon est un affluent de l'Yvette, il n'est pas en relation directe avec l'Orge. A cet endroit de la rivière, c'est bien le Mort-Ru de Villiers qui rejoint l'Orge. Nous pouvons voir comment les divers atterrissements occupent le lit la rivière et réduisent considérablement son débouché, favorisant ainsi grandement les inondations.



Là encore, le nom de Rouillon est incorrect. Il faut comprendre Mort-Ru de Villiers. Tout comme dans la première partie du document, les détails sur les atterrissements permettent de rendre compte de la réduction du lit de l'Orge par ces formations de sable ou de terre.

Annexes relatives au **second chapitre**

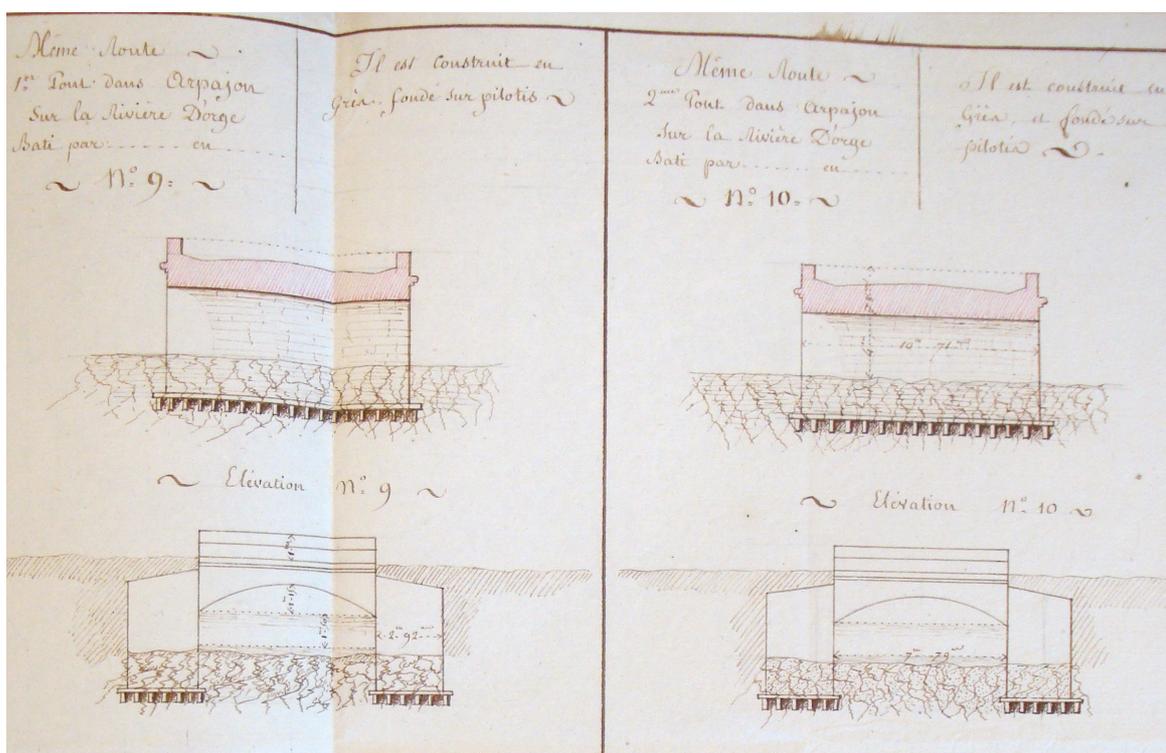
Annexe 36 : Plans de deux ponts sur l'Orge joints à la demande d'établissement de l'un d'entre eux par M. Paturle le 29 novembre 1845 (AD91 7S73).



Le premier plan représente le pont souhaité par M. Paturle dans son parc de Lormois. Il est projeté d'une seule arche et offre un débouché de 9,65 mètres à la rivière.

Le second plan représente un pont déjà existant sous la chaussée de Longpont. Il est formé de deux arches offrant un débouché total de 6,3 mètres au cours d'eau. Ici, le débouché offert à l'Orge est quelque peu sacrifié au profit de la robustesse de l'édifice.

Annexe 38 : Plans des ponts n°9 et n°10 sur la route impériale n°20 à Arpajon, s.d.



Les ponts n°9 et n°10 sur les deux bras de l'Orge à Arpajon possèdent les mêmes caractéristiques physiques. Ils sont tous les deux construits en grès d'une seule arche et fondés sur pilotis. Nous remarquons que l'auteur des plans n'a pas pris la peine de reporter les mesures d'un dessin sur l'autre, ce qui signifie qu'elles sont identiques d'un pont à l'autre.

Annexe 39 : Le pont des « Belles Fontaines » et ses sept arcs-doubleaux vus de dessous, le 14 mai 2013.



Annexe 40 : La fontaine d'aval du pont des « Belles Fontaines », aujourd'hui conservée dans le parc de l'Hôtel de Ville de Juvisy-sur-Orge, le 14 mai 2013.



**Annexe 41 : Détails de la fontaine d'aval du pont des « Belles Fontaines »,
aujourd'hui conservée dans le parc de l'Hôtel de Ville de Juvisy-sur-Orge, le 14 mai
2013.**



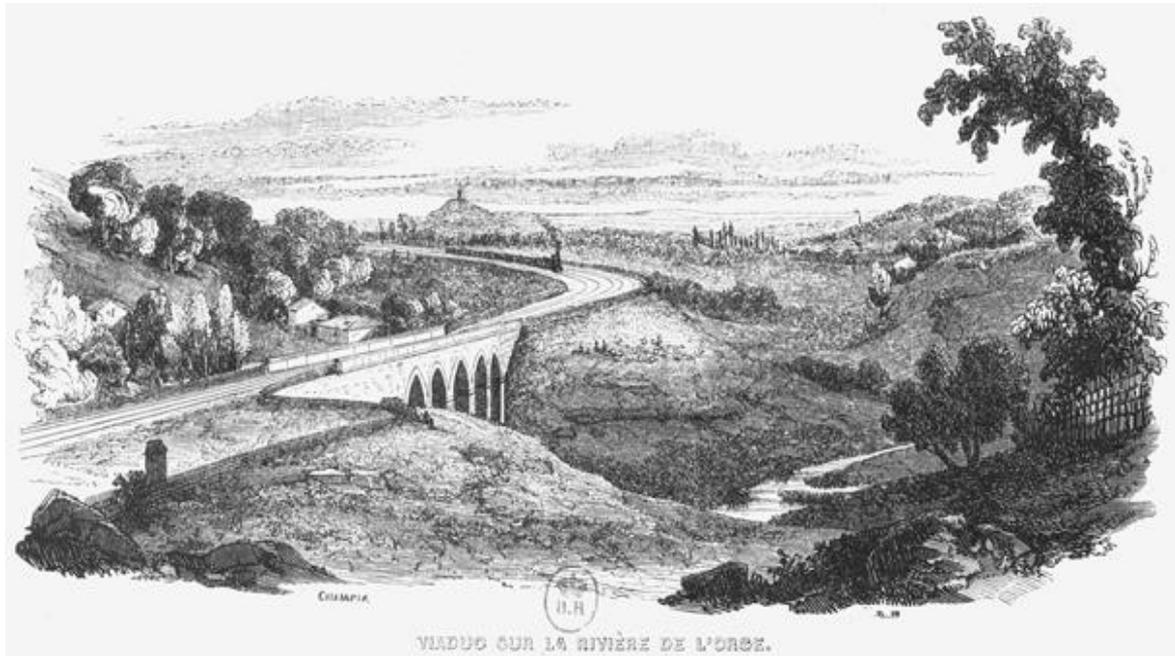
Annexe 42 : La fontaine d'amont du pont des « Belles Fontaines », aujourd'hui conservée dans le parc de l'Hôtel de Ville de Juvisy-sur-Orge, le 14 mai 2013.



**Annexe 43 : Détails de la fontaine d'amont du pont des « Belles Fontaines »,
aujourd'hui conservée dans le parc de l'Hôtel de Ville de Juvisy-sur-Orge, le 14 mai
2013.**



Annexe 44 : Représentation du viaduc de Villemoisson (s.d.), tirée du site http://audigie.claude.pagesperso-orange.fr/SNCF_fichiers/image001.jpg consulté le 17 mai 2013.



Sur ce dessin, nous pouvons distinguer le viaduc ainsi que l'Orge qui s'écoule au fond de la vallée. La locomotive qui s'apprête à emprunter le franchissement semble se diriger vers Paris d'après les tracés du chemin de fer et de la rivière, ce qui place le point de vue du côté d'Épinay.

Annexe 45 : L'aqueduc de la Vanne au passage de la rivière d'Orge, 1883 (AD91 79J63/11).



Cette illustration représente l'Orge et le siphon de la Vanne moins de dix ans après l'établissement de ce dernier. Nous pouvons distinguer au centre du dessin, jeté sur la rivière, un gros tube posé sur deux culées qui semblent être en maçonnerie. C'est grâce à cette construction que les eaux de la Vanne franchissent l'Orge pour se diriger vers Paris.

Annexes relatives au **troisième chapitre**

Annexe 46 : Tableau recensant les principales différences entre l'Orge amont et l'Orge aval d'après l'ordonnance royale du 20 juin 1844 portant règlement sur la police des eaux de la rivière d'Orge¹⁰.

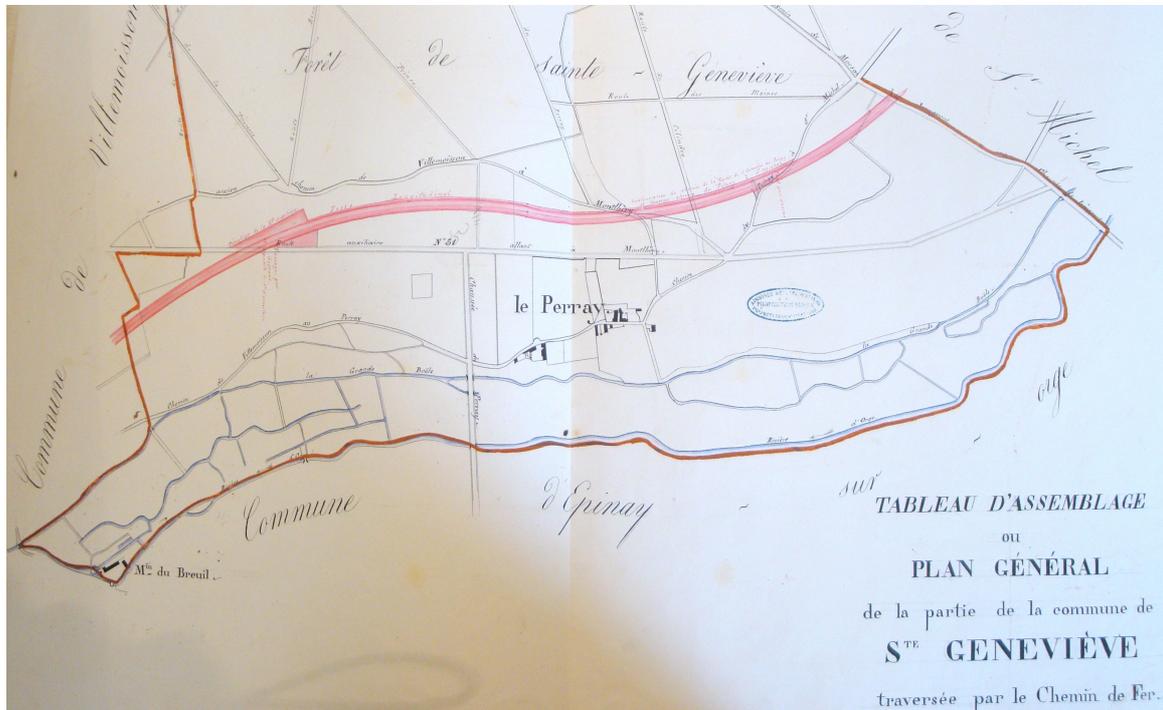
| L'Orge amont | L'Orge aval |
|---|---|
| Article 3 | |
| Le curage se fait chaque année. | Le curage se fait tous les quinze ans (puis tous les douze ans, après modification du règlement ¹¹) |
| Article 7 | |
| Les frais du curage reviennent aux usiniers pour ce qui est de la rivière principale. Les boëles et mortes rivières sont en revanche à la charge des riverains. | Les frais du curage de la rivière principale sont partagés à moitié entre usiniers et riverains. Les canaux, bassins, fossés et extensions quelconques des eaux de la rivière sont en revanche à la charge de leurs propriétaires respectifs. |
| Article 9 | |
| Les usiniers et les riverains ont la possibilité de réaliser les travaux eux-mêmes, sans passer par une mise en adjudication. | Seuls les riverains peuvent se charger du curage de leur cours d'eau sans passer par l'adjudication, et uniquement pour ce qui est des canaux, bassins, fossés et extensions quelconques susmentionnés. |
| Article 11 | |
| Il n'y a pas de dragage. | Des dragages sont faits tous les ans. |

Les rares différences entre l'Orge amont et l'Orge aval concernent l'entretien du cours d'eau, et principalement la fréquence et le mode de curage de celui-ci. La rivière s'écoule avec plus de force dans sa partie inférieure, les eaux ont donc tendance à nettoyer son lit. Néanmoins, celle-ci étant plus large, son entretien, bien que moins fréquent en aval, demande un travail plus important.

¹⁰ AD91 7S150.

¹¹ AD91 7S150, Ordonnance royale, 7 décembre 1846.

Annexe 47 : Extrait du tableau d'assemblage ou plan général de la partie de la commune de Ste-Geneviève traversée par le chemin de fer, dressé et présenté par un ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, 7 avril 1841 (AD91 5S14).



Sur ce plan, nous pouvons apercevoir l'Orge qui délimite les communes de Ste-Geneviève et d'Épinay, et sur le territoire de Ste-Geneviève, une grande boële qui longe le lit principal de la rivière. Nous remarquons aussi plusieurs petites boëles qui font le lien entre les deux cours d'eau. Toutes ces boëles permettent l'assèchement des terres par temps de pluie, en même temps que leur irrigation durant l'été. Ce genre d'aménagement se retrouve fréquemment sur l'Orge entre Arpajon et Athis.

Annexe 48 : Extrait du plan des communes de Savigny et Juvisy dressé pour être annexé à la demande faite par la commune de Juvisy-sur-Orge pour une rectification de limite entre son territoire et celui de la commune de Savigny-sur-Orge, 1er février 1844 (AD91 1M50).



Les limites entre les communes apparaissent sous la forme d'un trait rouge. Sur la partie gauche du plan se dressent les territoires de Savigny et de Viry. Comme nous pouvons le constater, la frontière entre les deux communes ne correspond pas à la rivière d'Orge à l'endroit où le cours d'eau a été détourné.

Annexe 49 : Tableau représentant les listes des propriétaires ou locataires d'usines ainsi que des propriétaires de terrains riverains ou submersibles appelés à élire les membres du syndicat de la rivière d'Orge section inférieure (AM Sainte-Geneviève-des-Bois 3O4).

| Année. | Liste des propriétaires ou locataires d'usines. | Liste des propriétaires de terrains riverains ou submersibles. |
|--------|--|--|
| 1854 | M. Paul Dabrin (propriétaire du moulin du Breuil). | Absence de données. |
| 1857 | M. Paul Dabrin (propriétaire du moulin du Breuil) et M. Kuleman (son locataire). | M. Cossonnet Jean Marie (à Longpont), M. Cossonnet Charles Toussaint (à Longpont), M. Damour Charles (à Nemours), M. Dessiont Clayton à (Paris), M. Favotte (à Paris), M. Villary (à Versailles). |
| 1867 | M. Pénon (locataire au moulin du Breuil). | M. Cossonnet Jean Marie (à Longpont), M. Cossonnet Charles Toussaint (à Longpont), M. Favotte (à Paris), M. Villary (à Versailles). |
| 1868 | M. Pénon (locataire au moulin du Breuil). | M. Cossonnet Jean Marie (à Longpont), M. Cossonnet Charles Toussaint (à Longpont), M. Pironon Louis Désiré Auguste, M. Villary (à Versailles). |

En ce qui concerne la liste des propriétaires ou locataires d'usines, celle-ci ne change pas beaucoup puisqu'aucune nouvelle usine n'est établie. La présence du nom du propriétaire sur les listes de 1854 puis de 1857 nous laisse penser que c'est peut-être lui qui vote, tandis que la présence du nom de son locataire sur celles de 1867 puis de 1868 peut vouloir indiquer le contraire.

Pour ce qui est de la liste des propriétaires de terrains riverains ou submersibles, nous remarquons que certains noms restent, même après dix ans. Toutefois, il est à noter que beaucoup de propriétaires habitent relativement loin de la vallée de l'Orge aval. Ceux-là louent très certainement leur terres à des habitants de la commune. Nous pouvons alors nous demander si ces propriétaires sont vraiment concernés par ces élections.

Annexes d'ordre **général**

Annexe 50 : Croquis de la partie inférieure de l'Orge et des communes traversées, depuis Arpajon jusqu'à la Seine.



Le nom des communes est placé au niveau du centre-ville de chacune d'entre elles.

Annexe 51 : Lexique conçu à partir des ouvrages *Les ponts modernes, 18e-19e siècles* de Bernard Marrey¹² et *Des usines sur les cours d'eau, Développements sur les lois et règlements qui régissent cette matière, Tome premier* de M. Nadault de Buffon¹³, ainsi que divers dictionnaires.

Définitions relatives à la minoterie.

Avant-radier : ouvrage destiné à prévenir les affouillements, placé en amont d'une construction hydraulique.

Bief : retenue d'eau effectuée pour le service d'une usine.

Chute d'eau : différence entre le niveau des eaux retenues en amont d'un barrage et celui des eaux restées libres en aval.

Déversoir : digue ou barrage ayant pour caractère essentiel, leur couronnement dérasé à la hauteur qui doit servir de limite à une retenue d'eau.

Force hydraulique : moteur primitif qui transmet son action aux mécanismes variés des usines établies sur les cours d'eau.

Moulin : usine destinée à moudre les grains de céréales.

Roue hydraulique : roue recevant l'eau d'une canalisation dans le but d'actionner le mécanisme d'une usine.

Usine : tout établissement dans lequel un travail productif s'exécute, au moyen d'un moteur quelconque, par l'emploi des machines.

12 B. MARREY, *Les ponts modernes, 18e-19e siècles*, Picard, Paris, 1990, 319p.

13 B. NADAULT DE BUFFON, *Des usines sur les cours d'eau, Développements sur les lois et règlements qui régissent cette matière, Tome premier*, Paris, 1840.

Vannes : portes ou vantaux de dimensions variables, mobiles verticalement, et servant à régler la distribution et la dépense de l'eau des biefs des usines.

Vannes de décharge : vannes servant de voies d'écoulements aux eaux accumulées dans les biefs des usines.

Vannes ouvrières (également appelées vannes motrices, mouleresses, mouloires, motrices ou de mouvement) : vannes destinées à mettre en mouvement les roues hydrauliques d'une usine.

Définitions relatives aux ponts et autres franchissements.

Aqueduc : canal creusé ou construit pour assurer l'adduction de l'eau dans une agglomération ou pour irriguer des cultures.

Arc : courbe décrite par une voûte.

Arche : voûte en forme d'arc.

Clef : pierre taillée en coin, placée à la partie centrale d'une voûte dont elle équilibre les deux parties.

Culée : massif de maçonnerie constituant l'appui d'un pont sur chacune des deux rives.

Extrados : surface extérieure d'un arc.

Intrados : surface intérieure d'un arc.

Parapet : petit mur à hauteur de poitrine (petto) servant de garde-corps.

Plein cintre : voûte dont la courbe est un demi-cercle.

Radier : revêtement de protection, en fond de rivière, contre le travail des eaux.

Tablier : plancher d'un pont.

Viaduc : ouvrage routier ou ferroviaire franchissant à grande hauteur une brèche, ou comportant de nombreuses travées.

Voûte : partie de maçonnerie cintrée, faite de pierres spécialement taillées, couvrant l'espace entre deux appuis, piles ou culées.

Définitions relatives aux bâtiments en général.

Batardeau : caisson étanche provisoire enfoncé dans l'eau pour mettre à sec la base d'une construction que l'on veut réparer ou l'emplacement sur lequel on veut élever un ouvrage.

Meulière : roche sédimentaire siliceuse, résultant de la silicification de roches carbonatées, assez présente en région parisienne.

Moellon : pierre non taillée utilisée telle que.

Mortier de chaux : mélange constitué de chaux, de sable, d'adjuvants éventuels et d'eau de gâchage utilisé en maçonnerie comme élément de liaison ou de scellement.

Pierre de taille : pierre que l'on se propose de tailler de manière à ce qu'elle présente des pans dressés et des arêtes vives.

Définitions relatives à la rivière et au paysage.

Affluents : cours d'eau secondaires qui se réunissent à un cours d'eau principal.

Affouillement : excavation nuisible qui s'opère par le choc de l'eau courante, sous une digue, un bâtiment, ou un ouvrage hydraulique quelconque.

Atterrissements : en bordure d'une étendue d'eau, accumulation de matériel (terre, limon, sable, gravier) qui en réduit la surface.

Berges : parties des terres riveraines d'un cours d'eau, formant talus de chaque côté, depuis le niveau du sol jusqu'à celui des eaux moyennes.

Canal : cours d'eau artificiel ou creusé de main d'hommes.

Cours d'eau non navigable : cours d'eau non déclaré, par un acte administratif, être navigable pour bateaux, trains ou radeaux, et qui par conséquent ne fait point partie du domaine public.

Curage : action de nettoyer en grattant, en raclant, le lit de la rivière afin d'en extraire les vases et immondices qui ont pu s'y accumuler.

Faucardement : action de couper avec la faux, ou tout autre instrument, les plantes aquatiques, telles que joncs, roseaux, ou nénuphars, etc., qui croissent dans le lit des rivières et principalement dans les biefs, étangs, ou canaux, dans lesquels l'eau n'a qu'une faible vitesse, et qui finiraient par les obstruer totalement.

Lit : espace dans lequel coulent habituellement les eaux d'un fleuve, d'une rivière, d'un ruisseau sans se répandre sur les terrains environnants.

Boëlle (ou boële) : nom vernaculaire donné au cours secondaire d'un cours d'eau dans le bassin de l'Orge.

Définitions relatives à la pêche.

Bouille : longue perche dont les pêcheurs se servent pour remuer la vase et troubler l'eau, afin que le poisson entre plus facilement dans les filets.

Chalon : filet autrefois traîné dans les rivières par deux embarcations.

Épervier : filet conique garni de plombs sur son pourtour et qu'on lance à la main pour capturer le poisson.

Furet : sorte de filet prohibé.

Gord : pêcherie que l'on construit dans les rivières, avec des rangs de perches et de piquets.

Gille : sorte de filet de pêche de grande taille, lesté de plombs.

Nasses d'osier : instrument d'osier, en forme d'entonnoir, servant à prendre du poisson.

Rabot : instrument utilisé pour troubler l'eau.

Sabre : sorte de truble.

Tramail : filet de pêche composé de trois rangs de mailles.

Truble : petit filet de pêche en forme de poche, monté sur un cerceau, muni parfois d'un manche.

Autre.

« Au marc le franc » : se dit d'un mode de répartition ou de paiement fait à chacun en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire.

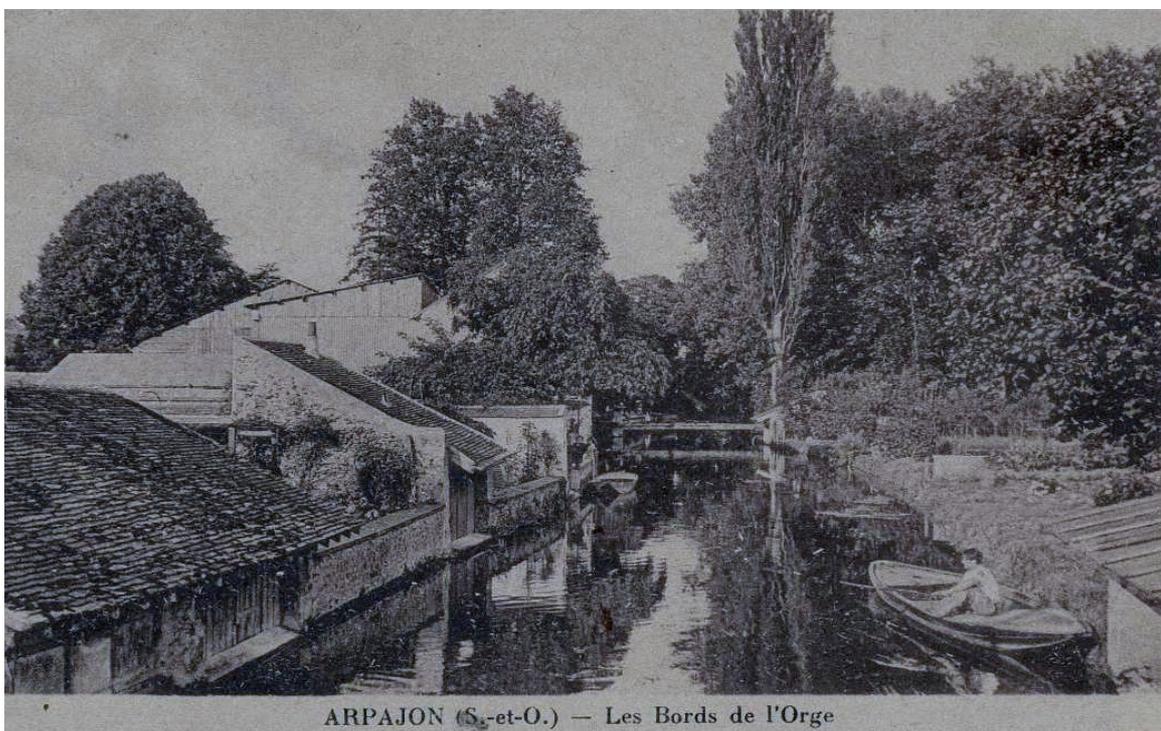
Annexe 52 : Série de cartes postales datant du début du XXe siècle, mais représentant des moments de vie ou des états de fait perdurant depuis le XXe siècle, extraites du site <http://www.archinoe.net/cg91/fi.php> consulté le 11 juin 2013.



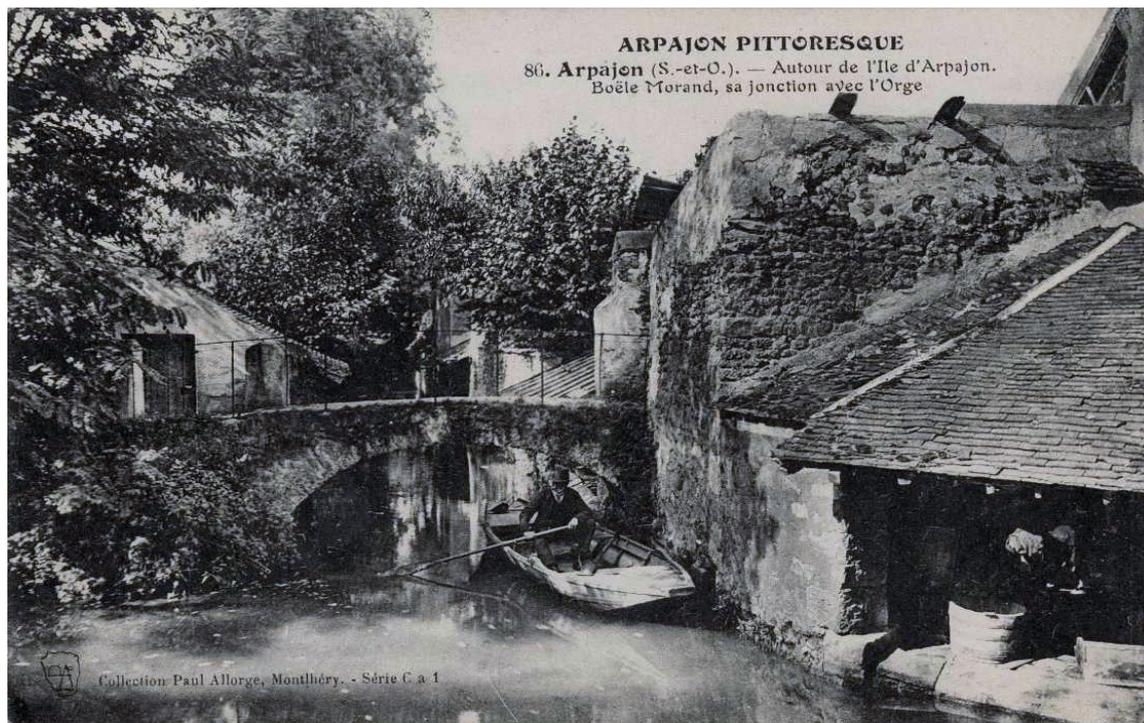
Ci-dessus, l'Orge passant à Arpajon, encaissée entre deux murs d'habitations. Nous remarquons une multitude de tuyaux servant à l'évacuation des eaux usagées qui font saillie au-dessus de la rivière, ce qui tend à prouver l'usage du cours d'eau comme d'un égout. Nous distinguons également sur le bâtiment de droite un seau rattaché à une poulie, lequel sert très certainement au puisage de l'eau domestique. Enfin, deux lavoirs individuels sont également visibles.



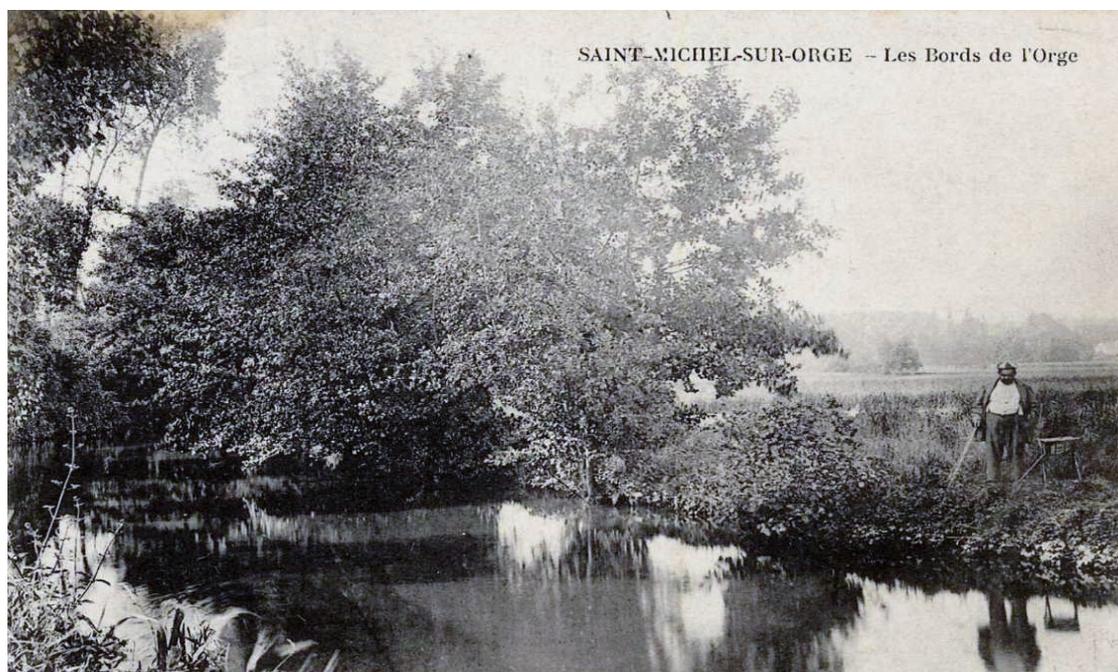
Ci-dessus, le lavoir communal à Villemeisson, et de nombreuses femmes s'attelant à la tâche.



Ci-dessus, les bords de l'Orge à Arpajon, de nombreux lavoirs individuels, et quelques bateaux.



Ci-dessus, un homme dans son bateau s'apprête à passer sous un pont et à quitter l'Orge pour rejoindre la boële Morand. Pendant ce temps, une femme s'occupe de la lessive dans son petit lavoir.



Ci-dessus, un homme pêche tranquillement au bord de la rivière à St-Michel. Nous devinons une végétation abondante.



Ci-dessus, des pêcheurs s'adonnent à leur activité tandis que des hommes et des femmes musardent non loin du cours d'eau à Épinaÿ.



Ci-dessus, des vaches s'abreuvent dans l'Orge à Arpajon. Le cours d'eau arrose également la prairie dans laquelle les bêtes paissent.

Table des matières

| | |
|--|-----|
| Annexes relatives au premier chapitre..... | p2 |
| Annexes relatives au second chapitre..... | p47 |
| Annexes relatives au troisième chapitre..... | p60 |
| Annexes d'ordre général..... | p66 |